GOMMENEC'H
infos



BULLETIN MUNICIPAL
Février 2025



LE MOT DU MAIRE

Chères Gommenechoises,
Chers Gommenechois,

Nous avons le plaisir de vous présenter ce bulletin municipal annuel, support privilégié pour faire le point sur les projets réalisés et ceux à venir, et vous faire part des actions qui font la richesse et la dynamique de notre belle commune de Gommenec'h.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux changements et avancées pour notre territoire. Grâce à l'engagement de tous, nous avons pu mener à bien plusieurs projets importants, qu'il s'agisse de l'amélioration de nos infrastructures, du soutien à la vie associative ou de la préservation de notre patrimoine naturel et architectural. Ces réalisations sont autant de témoignages de notre volonté de bâtir un avenir harmonieux et durable pour Gommenec'h, tout en respectant l'identité et l'histoire de notre commune.

La transition énergétique, l'aménagement de nouveaux espaces publics, ainsi que l'amélioration de la qualité des services à la population sont au cœur de notre action. Nous avons également œuvré pour favoriser le lien social et soutenir nos associations locales qui, année après année, contribuent à faire vivre notre commune dans toute sa diversité.

Mais ces réussites ne sont possibles qu'avec la participation active de chacun d'entre vous. Vos idées, vos retours et votre implication dans la vie locale sont essentiels pour faire avancer notre village. C'est ensemble que nous construirons les projets de demain.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à mes adjoints et à l'ensemble des conseillers municipaux, aux agents municipaux, et aux bénévoles de nos associations qui contribuent à l'animation de notre commune. Votre travail, votre enthousiasme et votre dévouement font de Gommenec'h une commune vivante, solidaire et résolument tournée vers l'avenir.

À vous toutes et tous, je souhaite une excellente lecture de ce bulletin, en espérant qu'il vous donnera une vision claire et positive de notre action municipale et de nos projets futurs. Je reste, comme toujours, à votre écoute pour avancer ensemble et continuer à faire de Gommenec'h un lieu où il fait bon vivre.

Le Maire,
Alain HERVIOU

DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 8 FEVRIER 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023

Validation du conseil

ANNÉE 2024 : ABONNEMENTS DIVERS

Monsieur le Maire présente les divers abonnements pour l'année 2024 :

Organisme	Cotisation 2024
La Vie communale	139.80 €
Berger Levrault	725.42 €
JO du Maire	189.00 €
SACPA (fourrière animale)	923.80 €

Accord du conseil

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Monsieur le Maire propose aux élus de voter les subventions aux associations pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Association Club Sans Soucis	320.00 €
Association des chasseurs Gommenec'h	320.00 €
Comité d'Animation	510.00 €
Foot Ball Club Gommenechois	425.00 €
Artistes et Compagnie	Pas de demande
Essentielle Santé	Pas de demande
La Source	Pas de demande
Roz Aer	Pas de demande
Boule Gomm	320.00 €
Gouan'Arts	320.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
Société de pêche (APPMA)	23.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Ligue contre le cancer	80.00 €
Bleuets de France	77.00 €
Leucémie espoir 22	23.00 €
Association des Paralysés de France	23.00 €
Secours catholique	60.00 €
Secours populaire	60.00 €
Restos du Cœur	60.00 €
Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp	423,00 €
Subvention Pierre Le Bigaut	100.00 €
Union Nationale des Combattants – Lanvollon - Rives du Leff	100.00 €

Validation du conseil.
Mme LE GONIDEC, Trésorière de l'association Boule Gomm, ne se prononce pas sur cette subvention.
M. Erwan LANCIEN, Vice-Président de l'Union Nationale des Combattants de Lanvollon – Rives du Leff, ne se prononce pas sur cette subvention.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PARTICIPATION POUR 4L TROPHY

Un dossier de demande de subvention a été déposé par l'Association Les reufs du Raid 2024, représentée par Dylan et Max JAN--FOURNIER pour leur participation à la 27ème édition du 4L Trophy, du 15 au 25 févier 2024.
Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle.
Le Conseil Municipal vote pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150€.

PROGRAMME DE VOIRIE 2024 – PRESTATION DE L'ADAC 22 (AGENCE D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS)

Monsieur Gilles LE ROY, Adjoint à la voirie, propose de travailler avec les services de l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) pour la réalisation du programme de voirie 2024.
La prestation s'élève à 950.00 € HT.
Validation du conseil

PROGRAMME DE VOIRIE 2024 – PRÉSENTATION

Monsieur LE ROY, Adjoint au Maire en charge de la Voirie, présente le programme de voirie 2024 :
• Voie communale de Kerdoret (environ 930 m),
Monsieur LE ROY informe l'assemblée que l'ADAC (Agence Technique d'Appui aux Collectivités) lui a transmis le détail estimatif des travaux.
Monsieur LE ROY informe l'assemblée que la consultation pour le programme de voirie va être lancée.
Suite à la consultation, les réponses seront étudiées par l'ADAC pour l'aspect technique.
Le Conseil Municipal valide le programme de voirie 2024 et d'autorise Monsieur le Maire a signer tous les documents afférents à cette consultation en suivant les préconisations données par l'ADAC.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Monsieur Erwan LANCIEN, Adjoint au Maire en charge des travaux, expose au conseil municipal le projet de construction d'un centre technique municipal.
Ce centre technique sera réalisé sur une parcelle appartenant à la commune cadastrée B 1256 et située près du lotissement Les Marronniers.
Ce dernier s'avère indispensable dans la mesure où l'atelier actuel des services techniques ne permet pas d'entreposer tout le matériel notamment les différents véhicules qui sont stockés chez un particulier à qui on loue un hangar.
De plus il est impératif que le centre technique respecte les normes en vigueur.
Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
Erwan LANCIEN présente les devis.
Le conseil municipal décide :
• d'approuver la construction d'un centre technique municipal,
• de retenir l'architecte LELOUP de Pabu comme maître d'œuvre pour la création du centre technique municipal selon les honoraires suivants :9.75% du montant des travaux.
• d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et lui donne pouvoir pour signer tous les documents afférents à cette demande.

Plan de financement prévisionnel :
DEPENSES :
• Architecte : 15 600.00 € et Travaux : 160 000.00 € = 175 600.00 €
RECETTES :
• DETR : 52 680.00 € / AUTO-FINANCEMENT : 122 920.00 € = 175 600.00 €

RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE – DIAGNOSTIC ET ESQUISSE – CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION ET DE LA SANTÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 22 janvier dernier avec l'assistant de maîtrise d'ouvrage, le cabinet d'architectes et les élus disponibles à cette date.
Lors de cette réunion, l'architecte a présenté son diagnostic et son esquisse. Monsieur le Maire fait part à l'équipe municipale du travail réalisé.

Plusieurs observations sont indiquées par les membres du conseil. Le Maire s'engage à en faire part à l'architecte afin de procéder à des modifications du plan et obtenir des informations sur les différents sujets abordés (scène, luminosité, cloisons, vestiaire, occultation…).
Monsieur le Maire informe l'assemblée que d'autres prestataires sont à associer à cette opération :
• C.T. : Bureau de contrôle technique
• S.P.S. : Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs sur les chantiers
Monsieur le Maire présente les devis reçus.
Le conseil municipal décide :
- de retenir l'APAVE comme bureau de Contrôle technique pour un montant HT de 5 825.00 €.
- de retenir VERITAS pour la Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs sur les chantiers pour un montant HT de 2 601.50 €.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mandater les diverses études, audits, diagnostics, relevés… nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du projet, afin de ne pas retarder les travaux. Monsieur le Maire s'engage à donner connaissance, à chaque conseil municipal, des études qui auront été réalisées.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE – SOLLICITATION SUBVENTIONS : DETR, DSIL, CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022 -2027, FONDS VERTS, BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE, ORECA (OPÉRATION DE RÉNOVATION ENERGÉTIQUE EN CÔTES D'ARMOR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de restructuration de la salle polyvalente sont éligibles à différentes subventions : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de Soutien ç l'Investissement Local), Contrat Départemental de Territoire 2022-2027, Fonds Verts, Bien Vivre Partout en Bretagne.
Monsieur le Maire propose de solliciter ces différentes subventions selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recette	Montant HT
Aide à la maîtrise d'ouvrage	20 9200.00 €	DETR DSIL Contrat territoire Fonds Verts	223 026.00 € 36 415.00 € 75 853.00 € 36 415.00 €
Architecte	72 500.00 €	Bien Vivre Partout en Bretagne	148 684.00 €
Travaux	650 000.00 €	Auto-financement	223 026.00 €
	743.420.00 €		743 420.00 €

Le Conseil Municipal décide :
- d'adopter le plan de financement précité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions :
• DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
• DSIL (Dotation de Soutien de l'Investissement Local),
• Contrat Départemental de Territoire 2022-2027,
• Fonds Verts,
• Bien Vivre Partout en Bretagne.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer et gérer tous les documents afférents à ce dossier.

DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ – PARCELLE A 766 – AU LIEU-DIT KERUEL – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL ENTRE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ, LA COMMUNE DE GOMMENEC'H ET M. STÉPHANE BOIZARD

Monsieur Stéphane BOIZARD envisage la réalisation d'un lotissement de deux lots à usage d'habitation, au lieu-dit Kerhuel sur la parcelle A 766 lui appartenant.
Cette opération d'aménagement nécessite des aménagements sur le domaine public. En effet, Le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité de cette opération nécessite le renforcement et l'extension du réseau public existant. Ces travaux sont estimés par ENEDIS à **4 166.00 €**.
Conformément aux dispositions réglementaires, ces travaux à la charge de la commune étant rendus nécessaires par le projet de Monsieur Stéphane BOIZARD, la commune souhaite mettre en place une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec celle-ci comme le propose le Code de l'Urbanisme.
La commune a donc sollicité Leff Armor Communauté pour l'établissement d'une telle convention. En effet, la Communauté est compétente en matière de « PLU » depuis le 27 mars 2017. Ce transfert de compétence emporte obligatoirement d'autres compétences associées, comme la signature des PUP.
La commune souhaite fixer les modalités suivantes :
- emprise de la convention : parcelle cadastrée A 766 au lieu-dit Kerhuel,
- montant à la charge de Stéphane BOIZARD : 4 166.00 € pour les travaux de réseau de distribution électrique soit 100% du coût total estimé.
- financement par la commune du reste à charge des coûts d'aménagement et de voirie sur l'espace public,
- durée d'exonération de taxe d'aménagement fixée à deux ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention au siège de Leff Armor Communauté et à la mairie de Gommenec'h.
- paiement par Monsieur Stéphane BOIZARD directement à la commune de Gommenec'h après réception d'un titre de recette au plus tôt après délivrance du certificat attestant de la conformité des travaux de première phase, autorisant le différé des travaux de finition et la vente des terrains ou au plus tard à la réception des travaux de finition du lotissement.
Les conditions précitées sont reprises dans le projet de convention PUP figurant en annexe à la présente délibération.
Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial figurant en annexe avec Monsieur Stéphane BOIZARD et Leff Armor Communauté portant sur la prise en charge des travaux de renforcement et d'extension du réseau d'électricité et des travaux de voirie communale nécessités par le projet de construction au lieu-dit Kerhuel sur la parcelle A 766 à Gommenec'h.
- d'exclure du champ d'application de la Taxe d'Aménagement la parcelle A 766, pendant une durée de 2 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la présente convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.
M Stéphane BOIZARD ne prend pas part au vote.

CRÉATION DE NOMS DE RUES POUR LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.
La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».
Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.
Monsieur le Maire rappelle qu'il faut régulariser les noms des rues afin de faciliter la mise en place de la fibre, en effet, certains noms de rue étant inconnus du SNA (Service National des Adresses), le raccordement au réseau fibre optique des habitations présentes dans ces rues n'est, à l'heure actuelle, pas possible.
Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue :
• VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
• VALIDE les noms attribués comme ci-dessous qui seront adressés au service national des adresses du Groupe LA POSTE : sont créés les noms de voies suivants : KERBERS, KERELLO, LE GUERN BIAN, ROUTE DE GOUDELIN, ROUTE DE TRAOU GOAZIOU, RUE DE KERBELLIAN BIAN
• AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS NEUFS PRÉSENTANT UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ÉLEVÉE

Monsieur le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts permettant au

conseil d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justifiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement, en application de l'article 1406 du code général des impôts.

La délibération d'institution de cette exonération, si elle est prise avant le 1er octobre d'une année, sera applicable à compter de l'année suivante conformément à l'article 1639 A bis du code général des impôts. Cependant, par dérogation prévue par l'article 143 de la loi de finances pour 2024, les délibérations prises avant le 29 février 2024 inclus sont applicables à compter de l'année 2024.

Vu l'article 1383-0 B bis du code général des impôts,

Vu l'article 143 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024,

Le conseil municipal décide :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts.

- de fixer le taux de l'exonération à 50 %

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ – ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE KERNE UHEL

Dans le cadre de la dissolution du syndicat des eaux d'Avaugour, Leff Armor communauté reprend la compétence sur le périmètre du syndicat au 1er janvier 2024. L'alimentation en eau potable des communes situées sur ce périmètre (Bringolo, Saint Jean Kerdaniel, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint Péver) nécessite un achat d'eau d'un volume estimé annuellement à 200 000 m³ en complément de la production locale.

Dans ce cadre, Leff Armor communauté a sollicité l'adhésion au SMKU afin de pouvoir bénéficier de cet achat d'eau.

Le montant annuel est estimé à 170 000 €.

L'incidence financière est neutre, dans le cadre de la reprise de la compétence par Leff Armor : reprise des dépenses et recettes du syndicat.

Il n'y aura pas d'incidence sur les personnels de l'Epci dans le cadre de cette adhésion, qui concerne uniquement l'achat d'eau.

En application du CGCT (art 5211-5-II), l'accord des communes membres est nécessaire, dans un délai de 3 mois. En l'absence de délibération, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Validation du conseil

RÉUNION DU 2 AVRIL 2024

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du Trésorier :

Résultat de Fonctionnement

= Recettes – Dépenses

= 455 763.24 € - 337 902.63 €

= + 117 860.61 €

Résultat d'investissement

= Recettes – Dépenses

= 261 001.25 € - 142 644.20 €

= + 118 357.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte de gestion 2023.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2023 :

Résultat de Fonctionnement

= Recettes – Dépenses

= 455 763.24 € - 337 902.63 €

= + 117 860.61 €

Résultat d'investissement

= Recettes – Dépenses

= 261 001.25 € - 142 644.20 €

= + 118 357.05 €

Monsieur le 1er Adjoint au Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2023.

VOTE DE L'AFFECTATION DE RÉSULTATS DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement

= + 117 860.61 €

Résultat d'investissement

= + 118 357.05 €

Le résultat de fonctionnement sera intégralement reporté dans le BP 2024 en recettes d'investissement (ligne 1068). Le résultat d'investissement sera intégralement reporté en recettes d'investissement au BP 2024 ; Ligne 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire précise que les taux appliqués en 2023 sont de :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,19 % / Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,42 % / Taxe habitation : 9.13 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour 2024.

Monsieur le Maire explique qu'il faut tenir compte du fait que, en raison de la revalorisation automatique des bases de fiscalité, en 2024 il y a une augmentation au niveau nationale de 3.9 %, en 2023 l'augmentation était de 7.1 %. Les impôts dus par nos administrés ont donc mécaniquement augmenté de 7.1 % en 2023 et augmenteront également mécaniquement de 3.9 % cette année… A cela s'ajoute l'augmentation du prix de l'électricité, du carburant…

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.19 %,

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.42 %,

- Taxe d'habitation : 9.13 %

PARTICIPATION AU SYNDICAT DE VOIRIE DE LA VALLÉE DU LEFF – ANNÉE 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la participation pour 2024 pour le Syndicat de Voirie de la Vallée du Leff s'élève à 10 000 €.

Validation du conseil

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ – VALIDATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu l'évaluation des charges transférées de Leff Armor Communauté pour l'année 2024. Pour la commune de Gommenec'h, l'attribution de compensation négative est de 34 919.82 €. Cette somme sera inscrite au Budget 2024.

Validation du conseil

FIXATION DU TARIF POUR LE COLUMBARIUM

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la cavurne à 640.00 € pour 20 ans suite aux travaux réalisés dans le cimetière.

Accord du conseil

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente la proposition de Budget Primitif :

Dépenses totales de fonctionnement prévues pour 2024 = **438 585.40 €**

Recettes totales de fonctionnement prévues pour 2024 = **438 585.40 €**

Dépenses totales d'investissement prévues pour 2024 = **1 710 220.49 €**

Recettes totales d'investissement prévues pour 2024 = **1 710 220.49 €**

Dans le cadre de la fongibilité des crédits introduite dans l'instruction budgétaire et comptable M57, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à opérer des virements de chapitre à chapitre dans la limite de :

- 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement,
- 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

Les décisions de virement de crédits du Maire devront être transmises en préfecture et faire l'objet d'une information au conseil dès sa plus proche réunion.

PROJETS 2024 :

- Travaux de voirie : 36 000 €
VC Kerdoret (environ 930 m),
- Restructuration de la salle des fêtes : 974 000 €
- Columbarium cimetière : 30 500 €
- Construction centre technique municipal : 313 000 €,
Le Maire précise que des demandes de subvention ont été déposées pour la restructuration de la salle des fêtes et la construction du Centre Technique Municipal, et certaines sont en attente de réponse.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 de la commune.

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE – AU LIEU-DIT KERDORET

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Jean-Pierre LE CHAT, qui souhaite créer une entrée de 4 mètres de large sur sa parcelle C 986 au lieu-dit Kerdoret en Gommenec'h.
Validation du conseil

ELECTIONS EUROPÉENNES – DIMANCHE 9 JUIN 2024

COMPOSITION DU BUREAU
Président : Alain HERVIOU
Vice-Président : Philippe GAUTIER
Secrétaire : Erwan LANCIEN
Secrétaire suppléant : Annie FALEZAN
Assesseurs : Gilles LE ROY et Christelle LE GONIDEC
Assesseurs suppléants : Yvon MORICE et Suzel CHERIAUX

PERMANENCES
8h00 - 10h30 : **Alain HERVIOU, Yvon MORICE, Aurélie STEPHAN**
10h30 - 13h00 : **Suzel CHERIAUX, Stéphanie AUDOIRE, Gilles LE ROY**
13h00 - 15h30 : **Vincent KERGADALLAN, Annie FALEZAN, Philippe GAUTIER**
15h30 - 18h00 : **Erwan LANCIEN, Sandrine SALAUN, Christelle LE GONIDEC**

RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2024

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2024

Validation du conseil

RÉVISION DES LOYERS 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ils ont la possibilité de voter la révision des loyers sur la base de l'indice de référence du 4ème trimestre 2023, soit + 3.5 %. Cette révision s'appliquera au 1er juillet 2024.
Le Conseil Municipal décide de réviser le montant des loyers rétroactivement en appliquant l'indice du coût de la construction soit + 3.5 %.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RÉSEAU FIBRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de déploiement de la fibre sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal doit déterminer le montant des redevances dues par Megalis Bretagne pour occupation du domaine public. Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication.
Pour information, sur le domaine public routier, une permission de voirie est obligatoire pour implanter des fourreaux. Cette autorisation est délivrée par la collectivité, gestionnaire des voies communales. Elle doit être compatible avec la destination du domaine public routier. Sur le domaine public non routier, l'autorisation résulte d'une convention.
Les équipements installés dans le cadre du déploiement de la fibre sont les suivants :

- Sur le domaine public routier communal :
- 42.00 mètres linéaires d'artères en souterrain (48.27 €/km)
- 31.00 mètres en artères aériennes (64.36 €/km)
- Sur le domaine public non routier communal :
- Deux armoire techniques (tarif non plafonné)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.
Accord du conseil

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – SUBVENTION DETR 2025

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'un centre technique municipal.
Ce centre technique sera réalisé sur une parcelle appartenant à la commune cadastrée B 1256 et située près du lotissement Les Marronniers.
Ce dernier s'avère indispensable dans la mesure où l'atelier actuel des services techniques ne permet pas d'entreposer tout le matériel notamment les différents véhicules qui sont stockés chez un particulier à qui on loue un hangar.
De plus il est impératif que le centre technique respecte les normes en vigueur.
Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
Le conseil municipal décide :

- **d'approuver la construction d'un centre technique municipal,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 et lui donne pouvoir pour signer tous les documents afférents à cette demande.**
- **de valider l'échéancier de ce projet :**
  - **Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Novembre 2024**
  - **Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2025**

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ATTRIBUTION MARCHÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 2 juillet 2024 pour la construction d'un centre technique municipal. La date de remise des offres était fixée au 2 août 2024 à 14 h 00.
Monsieur le Maire rappelle que l'architecte LE LOUP de Pabu a été retenu lors de la séance du 8 février 2024.
Le marché était divisé en 14 lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Gros-œuvre
- Lot 3 : Charpente
- Lot 4 : Couverture
- Lot 5 : Bardage
- Lot 6 : Menuiseries extérieures
- Lot 7 : Menuiseries intérieures
- Lot 8 : Cloisons isolations
- Lot 9 : Plafonds suspendus
- Lot 10 : Revêtements des sols
- Lot 11 : Electricité
- Lot 12 : Plomberie
- Lot 13 : Peinture
- Lot 14 : Panneaux photovoltaïques

Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 19 septembre 2024 à 17 h 00 avec M. LELOUP, architecte, afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.
Monsieur le Maire a présenté ce rapport lors de la séance de conseil municipal.
Validation du rapport par le conseil

CÉRÉMONIE ET REPAS DU 11 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser, comme chaque année, une cérémonie de commémoration du 11 novembre et un repas communal.

La cérémonie se déroulera à 11 h 30 au monument aux morts. Par la suite, un repas sera offert aux personnes de 65 ans et plus. Chacun recevra une invitation. Les personnes ou conjoint n'atteignant pas l'âge pourront y participer en réglant son repas. Les inscriptions se font en mairie.
Christelle LE GONIDEC, Adjointe au Maire, présente les propositions de menu.
Accord du conseil

ARBRE DE NOËL 2024

Monsieur le Maire propose d'organiser un arbre de noël comme à l'accoutumée, pour les enfants de la commune âgés entre 0 et 11 ans.

Cette manifestation aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 à 15 h à la salle des fêtes. Chaque enfant recevra une invitation.
Le budget pour l'achat d'un cadeau et d'un goûter par enfant est fixé à 20.00 €.
Validation du conseil.

TARIFS COMMUNAUX 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les tarifs communaux ci-après pour l'année 2024 :

LOCATION SALLE DES FÊTES	
WE repas 01/06 au 31/08	Résident : 260 € non Résident : 330 €
WE repas 01/09 au 31/05	Résident : 310 € non Résident : 380 €
Journée supplémentaire	80 €
Journée pour un professionnel de la commune	Avril à septembre : 300 € Octobre à mars : 400 €
Journée pour un professionnel hors commune	Avril à septembre : 300 € Octobre à mars : 400 €
Spectacle / Manifestation culturelle organisé(e) par une association hors commune	150 €
Goûter / Apéritif 01/06 au 31/08	Résident : 80 € Non résident : 100 €
Goûter / Apéritif 01/09 au 31/05	Résident : 100 € Non résident : 120 €
Caution salle	250 €
Caution vaisselle	150 €
Caution Ménage	150 €
Caution défibrillateur	1 500 €
Casse vaisselle	Assiette / louche : 5 € Pichet : 10 € Pièce couvert / verre : 2 € Plat : 10 €
Casse mobilier	Chaise : 30 € Table : 600 €
Cimetière	30 ans : 60 € 50 ans : 100 €
Columbarium	30 ans (1ère acquisition) : 460 € 30 ans (Renouvellement) : 60 €

CRÉATION DE NOMS DE VOIES POUR LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut régulariser les noms des rues afin de faciliter la mise en place de la fibre, en effet, certains noms de rue étant inconnus du SNA (Service National des Adresses), le raccordement au réseau fibre optique des habitations présentes dans ces rues n'est, à l'heure actuelle, pas possible.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une voie :

• VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,

• VALIDE les noms attribués comme ci-dessous qui seront adressés au service national des adresses du Groupe LA POSTE :sont créés les noms de voies suivants : RUE DE DOUANNEC, ROUTE DE GOUDELIN, CREC'H EN DERVEN

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ – LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : LE FRELON ASIATIQUE

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (Vespa Velutina nigrithorax) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional « Vespa Velutina » (Services de l'Etat, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes :
- La sensibilisation et la prévention ;
- La surveillance du territoire ;
- La lutte en protection de rucher ;
- La lutte par la destruction de nids.

Depuis l'année 2021, il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Suivant la délibération 2024-48 du Conseil Communautaire du 9 Avril 2024, les élus de Leff Armor Communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à renouveler cette action pour l'année 2024.

La mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale se réalise avec l'investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Il est proposé une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonné sur un coût d'intervention de 90€ TTC réparti comme suivant :
- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

Sous réserve de :
- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponné par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90€.

Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 15 Novembre de chaque année :
- Un tableau synthétique d'identification des propriétaires demandeurs (tableau de base proposé par Leff Armor) avec le visa de l'autorité territoriale (date-signature-tampon) ;
- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (facture acquittée de l'entreprise et tampon de la mairie) ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor) et visé par la commune via le référent communal.

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser suivant la transmission des documents administratifs mentionnés ci-dessus.

Accord du conseil

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ – DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, ses articles L.151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

Vu la délibération du 26 novembre 2021 prescrivant la révision générale n° 1 du PLUIH de Leff Armor Communauté,

Vu le projet d'aménagement et de développement durables, tel qu'il est annexé à la présente délibération, et la présentation qui en a été faite durant la séance de conseil municipal de ce jour,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :
- Définit les orientations des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire,

- Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant que le PADD a, d'une part été établi sur la base d'un diagnostic territorial, lui-même établi au regard des prévisions économiques, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerces, d'équipements et de services, et d'autre part sur l'état initial de l'environnement, et, qu'il s'appuie sur les quatre axes suivants :

1. Préserver et conforter l'identité rurale de notre territoire, vectrice de son attractivité,
2. Penser le développement du territoire en adéquation avec les ressources disponibles,
3. Adapter le modèle d'aménagement à l'évolution des modes de vie et au changement climatique,
4. Promouvoir un modèle économique de proximité

Conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE BRINGOLO – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de l'association pour la restauration de l'église Notre Dame de Bringolo. Cette association a été créée suite à l'incendie de l'église de Bringolo survenu le 8 avril dernier. Elle a pour but de récolter des fonds pour procéder à sa restauration.

L'association sollicite la commune pour obtenir une aide financière.

Le conseil municipal décide de verser la somme de 0.50 €/habitant, soit 279.00 € (558 habitants, population INSEE) à l'association pour la restauration de l'église Notre Dame de Bringolo.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 2 AVRIL 2024 ET 19 SEPTEMBRE 2024

Validation du Conseil

SALLE POLYVALENTE – VALIDATION APD (AVANT-PROJET DÉFINITIF)

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal et notamment Le Code Général des Collectivités Territoriales, Le Code de la

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2024

Commande Publique, Il mentionne les différentes réunions de commissions et les échanges qui ont eu lieu pour aboutir à l'Avant-Projet Définitif (APD) de la réhabilitation de la salle polyvalente.

Il rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecte IC.AR de Pordic pour la réalisation de cet ouvrage et que l'Aide a la Maitrise d'Ouvrage est réalisée par Préprogramm de Saint-Grégoire.

Monsieur le Maire, en présence de Mme Charlotte QUENTIN, Chargée de Projet du Cabinet IC.AR, présente les plans et redonne les principales caractéristiques du projet.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 778 550 € H.T. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs dossiers de subventions ont été déposés et certains arrêtés d'accords ont déjà été reçus pour le projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

le Conseil Municipal décide :

• de valider l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 778 550 € HT,

• d'autoriser le lancement de la phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprises),

• d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché de travaux,

• de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,

• de signer tout avenant et tout document pour la bonne exécution du dossier.

• de préciser que les dépenses correspondantes seront inscrites au BP.

SACPA (SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTRÔLE DU PEUPLEMENT ANIMAL) - RENOUVELLEMENT CONTRAT

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu de la société SACPA de Plérin, concernant le renouvellement du contrat de capture et de gestion de fourrière animale.

La prestation pour des interventions du lundi au samedi durant les jours et heures ouvrables pour s'élève à 790.62 € HT. Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants.

Le contrat est conclu pour une période débutant le 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, et sera renouvelé 3 fois par période de 12 mois par tacite reconduction sans que la durée totale n'excède 4 années.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions du renouvellement de contrat pour une intervention du lundi au samedi durant les jours et heures ouvrables,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce renouvellement de contrat avec la société Chenil Service, pour un montant forfaitaire annuel de 790.62 € HT,

- le présent contrat est conclu pour une période débutant le 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et sera renouvelé 3 fois par période de 12 mois par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 années.

BUDGET COMMUNAL – RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire informe les élus qu'une ligne de trésorerie est disponible auprès du Crédit Agricole en cas de besoin urgent de financement. Cette ligne est une mise à disposition de fonds d'un montant de 200 000 € maximum. Ces fonds sont remboursables au taux Euribor 3 mois moyenné + 1.00 % de marge.

Tant que les fonds ne sont pas débloqués, cette ligne n'a aucun coût pour la commune.

Monsieur le Maire précise qu'une commission d'engagement de 0.23 % du montant de la ligne est à verser.

Accord du conseil

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 12 janvier à 11h à la salle des fêtes.

Toute la population y est invitée. Une invitation particulière sera expédiée aux élus et personnels ainsi qu'aux nouveaux habitants.

Un traiteur sera sollicité pour préparer le buffet.

Validation du conseil



LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour 2023.

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2024

UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ





Après les discours, les habitants ont pu échanger autour d'un verre.

Le dimanche 7 janvier 2024, Le Maire, Alain HERVIOU a eu le plaisir d'organiser sa traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes, un événement qui a rassemblé de nombreux habitants pour accueillir ensemble la nouvelle année dans un esprit de convivialité.

Le Maire a ouvert la cérémonie par un discours chaleureux et inspirant. Dans ses vœux, il a salué l'engagement de tous les habitants, des bénévoles, des associations et des élus qui, tout au long de l'année, contribuent à l'animation, à la vie sociale et à la préservation du patrimoine communal.

«En 2023, notre village a su se montrer solidaire, créatif et ouvert aux autres. Ensemble, nous avons traversé des moments de joie et de difficultés, mais toujours avec l'envie de bâtir un avenir commun. C'est dans cet esprit de collectif que nous abordons 2024, avec de nouveaux projets, des défis à relever et la volonté de faire rayonner Gommenec'h», a-t-il déclaré.

Un moment particulier de la cérémonie a été dédié aux bénévoles qui, chaque année, s'investissent dans les différentes activités de la commune, qu'il s'agisse des événements culturels, sportifs ou environnementaux. Le maire a notamment souligné l'importance de ces actions collectives qui renforcent les liens entre les générations et créent un véritable esprit de communauté.

LES TRAVAUX

L'année 2025 sera marquée par plusieurs projets d'aménagement et de rénovation qui façonneront l'avenir de notre commune. De la restructuration de la salle polyvalente à la construction d'un centre technique municipal, en passant par la réhabilitation d'un logement communal, ces travaux sont conçus pour améliorer la qualité de vie des Gommenechois et répondre aux besoins de notre territoire.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE : UN PROJET MAJEUR

L'un des projets phares de l'année est la restructuration de la salle polyvalente, un lieu central pour la vie associative et communautaire de Gommenec'h. Ce projet ambitieux, porté par la municipalité, est conçu pour moderniser cet équipement afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la commune. Il était aussi essentiel de permettre sa mise aux normes aussi bien au niveau thermique qu'acoustique. Le cabinet Préprogram, Aide à la Maitrise d'ouvrage, soutient la Municipalité dans ce projet grâce à ses conseils et sa technicité.

Le cabinet d'architecte IcAr de Pordic est en charge du projet d'un montant de 897 331.50 € HT, qui sera subventionné, (via le contrat de territoire, DETR, DSIL, Fonds verts, Bien Vivre Partout en Bretagne).

Les travaux débuteront normalement en juillet, pour une fin prévue en juin 2026. Ce projet bénéficie d'un large soutien financier, avec des subventions significatives qui permettent à la commune d'investir dans un lieu de rencontre et de culture, essentiel au rayonnement de Gommenec'h.

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Autre chantier majeur, la construction d'un centre technique municipal qui offrira un nouvel espace de travail et de stockage. Ce centre technique, essentiel pour le bon fonctionnement des services de la commune, sera situé rue du Leff, à l'entrée du Lotissement Les Marronniers.
L'architecte LE LOUP de Pabu est en charge de ce projet qui s'élève à 343 000 € HT et qui est éligible à la DETR à hauteur de 30 %.

Les travaux ont débuté fin janvier, pour une fin prévue en mai 2025. Ce projet vise à doter Gommenec'h d'un équipement moderne et fonctionnel pour les services techniques.

RÉHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL RUE NARRAC'H

Suite à un incendie survenu en mai 2023, la réhabilitation du logement communal situé rue Narrac'h va être lancée. Ce chantier vise à remettre en état ce bien communal pour qu'il puisse à nouveau accueillir des locataires dans des conditions optimales.

L'architecte retenu pour suivre ce chantier est l'agence Colas de Lamballe. L'intégralité des travaux sera prise en charge par l'assurance de la commune.

La réhabilitation du logement est une priorité pour la commune, qui met tout en œuvre pour que ce bien soit rapidement remis à la location.

EXTENSION DU COLUMBARIUM : UN PROJET POUR LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Le columbarium du cimetière a été agrandi afin de répondre à une demande croissante d'espaces pour les urnes funéraires. Ce projet a permis d'ajouter de nouvelles cases dans un cadre respectueux et serein.

L'entreprise Granimond de Lachambre a réalisé les travaux d'un montant de 40 279.00 €.

L'extension du columbarium viendra compléter les aménagements déjà réalisés dans notre cimetière pour offrir un lieu de mémoire paisible et accessible à tous.





RÉFECTION DU MONUMENT AUX MORTS

La réfection du monument aux morts a été réalisé. Yvon Morice, employé des services techniques, a entièrement repeint le monument, contribuant ainsi à redonner son éclat à cet édifice symbolique qui honore la mémoire de nos ancêtres. Ce travail, mené en interne, témoigne de l'implication des agents municipaux dans la préservation du patrimoine local.

EGLISE SAINT-GUY

Des travaux ont été réalisés à l'Église Saint-Guy, un bâtiment emblématique de notre commune. Ces travaux, réalisés par l'entreprise LML de Lanvollon, avaient pour objectif de restaurer les parties abîmées de l'édifice, afin de garantir sa pérennité et de préserver son caractère unique. Les travaux effectués d'un montant de 4 040.00 € concernaient le rejointement des parties endommagées de l'église. C'est une opération délicate consistant à réparer les joints entre les pierres des murs pour éviter toute infiltration d'eau et préserver la solidité de l'édifice. Pour respecter l'authenticité du bâtiment, un produit à base de chaux a été utilisé, une technique traditionnelle qui permet une meilleure respirabilité des murs tout en garantissant une restauration fidèle au matériau d'origine.



L'entreprise Procordes de Gommenec'h est également intervenue à l'église et à la Chapelle de Douannec afin de procéder au nettoyage des gouttières.

VOIRIE 2024



En juillet dernier, la Municipalité a officiellement réceptionné les travaux de voirie 2024, en présence de Benoît Duchemin, représentant de la société Eurovia, de M. Alain Herviou, Maire, de M. Gilles Le Roy, Adjoint au Maire, et d'Annie Redon, chargée de mission à l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités).

Le chantier concernait la réfection de la voie communale de Kerdoret, un tronçon de 930 mètres, qui était particulièrement endommagé. Ces travaux ont consisté en la pose d'un enrobé à chaud pour renforcer la durabilité de la chaussée, ainsi que le calage des accotements afin d'améliorer la sécurité des usagers et de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia, basée à Ploufragan, pour un montant total de 29 406 € HT. Ce projet a été soutenu par l'ADAC 22, qui a apporté son expertise technique et administrative pour accompagner la commune.

Le Maire s'est félicité de l'achèvement de ce chantier qui contribuera à améliorer la sécurité et le confort de circulation pour les habitants et les usagers de cette voie. «Cette réfection était essentielle pour garantir des conditions de circulation optimales sur ce secteur. Nous poursuivons ainsi notre politique d'entretien des infrastructures de voirie, afin de répondre aux besoins des Gommenechois», a-t-il déclaré lors de la réception.

Gilles Le Roy a également souligné l'importance de cette réfection pour le village, en particulier pour les riverains de la route de Kerdoret qui bénéficieront désormais d'une voie plus sécurisée.

Toujours dans un but sécuritaire, le carrefour de Kerbellion Braz a été modifié avec la mise en place d'un « STOP ».

Le Maire a également remercié l'ensemble des acteurs ayant contribué au succès de cette opération, en particulier l'entreprise Eurovia pour la qualité de son travail, et l'ADAC 22 pour son accompagnement tout au long du processus.



La commune a continué une série de travaux de curage visant à améliorer la gestion des eaux pluviales et à préserver la qualité de notre environnement. Ces interventions, réalisées au printemps 2024, avaient pour objectif de nettoyer et d'entretenir les canalisation et fossés afin de prévenir les risques d'inondations et de garantir un meilleur écoulement des eaux en période de fortes pluies.



ANIMATION
DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

L'édition 2024 de l'animation des Maisons et Jardins Fleuris a été un véritable succès, sous l'organisation de Christelle Le Gonidec, Adjointe au Maire et de Vanessa OUTIN, Conseillère Municipale. Cet évènement annuel, qui met à l'honneur la beauté et l'originalité des jardins des habitants de notre commune, a vu la participation de 13 candidats.





Le passage du jury, composé de Marie-Yvonne Tournemine (Gommenec'h), Anne-Marie Brigant (Le Merzer) et Sophie Le Berre (Trévérec), a eu lieu en juillet. Après plusieurs mois d'attente, les résultats ont été dévoilés lors d'une cérémonie festive qui s'est tenue le 28 novembre.

Lors de cette soirée, deux coups de cœur ont été attribués, mettant en lumière deux jardins particulièrement remarquables pour leur originalité. Les organisateurs espèrent leur participation l'année prochaine !

Durant la cérémonie, Christelle Le Gonidec a rendu hommage à Germaine Le Boulzec, notre doyenne disparue cette année, qui participait chaque année à cet événement. Germaine, fidèle candidate de cette animation depuis de nombreuses années, avait à cœur de contribuer à la beauté de notre village à travers son jardin. Ce fut un moment émouvant où l'ensemble des participants a salué son engagement et son affection pour les fleurs.

Cette animation reste un moment privilégié de la vie locale, permettant de valoriser l'implication des habitants dans l'embellissement de notre commune. Un grand merci à tous les participants et à l'année prochaine pour de nouvelles créations florales !

LES RÉSULTATS :

• FAÇADE / TALUS :
Jocelyn MAURICE, Marie-France PASSAS

• FAÇADE SEULE :
Anne-Marie BERTEAU, Christian CARRIOU

• POTAGER / JARDIN :
Mimie LALES, Benoït LANGER, Yves LE GONIDEC, François GOUY, Laurent RICHARD

• Jardin seul :
Patrick CRESSON, Valérie POULOUIN, Jean-Pierre LECHAT

• Hébergement touristique :
Brigitte VINCENT

• Coup de cœur :
Gaël DAGORN, Marie-Christine LOUIS



REPAS DES AÎNÉS :
UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ ET DE PARTAGE

Le lundi 11 novembre 2024, après la cérémonie du 11 Novembre, la municipalité de Gommenec'h a une nouvelle fois offert son traditionnel repas en l'honneur des aînés de la commune. Ce moment convivial, tant attendu chaque année, a réuni 57 participants autour d'une table chaleureuse et festive.

Le Maire, Alain Herviou son Adjointe, Christelle Le Gonidec, ont eu le plaisir d'accueillir les invités, soulignant l'importance de ce moment de partage et de convivialité. En ce jour particulier, les aînés ont été mis à l'honneur, et l'atmosphère était à la fois joyeuse et respectueuse, autour de discussions animées et de sourires partagés.



Le repas, servi par le traiteur Secrets de Gourmandises de Châtelaudren-Plouagat, a été unanimement apprécié. Les plats, concoctés avec soin, ont régalé les convives, qui ont pu savourer des mets délicieux dans une ambiance détendue. Les discussions ont repris de plus belle après le repas, avec des rires et des échanges entre les invités, créant une atmosphère chaleureuse et festive.



Parmi les invités, les doyens de l'assemblée ont été mis à l'honneur : Albert Le Boulzec, Gérard Le Saux, ainsi que les doyennes Anne-Marie Berteau et Jeanne Le Saint.

La municipalité remercie chaleureusement tous les participants.

EHPAD DE POMMERIT-LE-VICOMTE
AUTOUR DE LA GALETTE DES ROIS

Comme chaque année, l'EHPAD de Pommerit-le-Vicomte a organisé un moment de convivialité particulièrement chaleureux en invitant les élus et membres de la commission Solidarité-Santé à partager la traditionnelle galette des rois avec les résidents. Ce geste symbolique a permis de conserver des liens avec les anciens habitants de la commune qui résident dans cet établissement.





La rencontre s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, où résidents et élus ont pu échanger en évoquant des souvenirs et anecdotes. Cette belle tradition a permis aux anciens Gommenechois de renouer des liens avec leur village natal. Un petit clin d'œil cette année pour Coriandre Morice-Le Guen, une jeune Gommenechoise, qui travaillait à l'EHPAD pendant cette période et qui a contribué à rendre cette rencontre encore plus agréable.

La municipalité remercie vivement l'EHPAD pour cette invitation et félicite les résidents pour leur accueil chaleureux.

ARBRE DE NOËL

La Municipalité de Gommenec'h organise chaque année un événement magique pour les enfants de la commune âgés de 0 à 11 ans. Cette année 76 petits habitants ont eu la chance d'être invités à recevoir un cadeau offert par la Municipalité, ainsi qu'un goûter festif.

Le Père Noël, toujours très attendu, est venu faire une apparition spéciale pour distribuer les cadeaux et offrir des bonbons à chaque enfant. C'est un moment de joie et de partage qui ravit les familles et qui symbolise l'esprit de Noël dans notre village.

Cette édition a également été marquée par la présence de 5 nouveaux Gommenechois, qui, bien sûr, ont reçu leurs cadeaux des mains du Père Noël.





DISTRIBUTION DES PANIERS GARNIS DE NOËL

Dans le cadre des festivités de Noël, la Municipalité a organisé la distribution traditionnelle de paniers garnis et de ballotins de chocolat pour nos aînés de 80 ans et plus. Cette année, ce sont 32 personnes, 20 femmes et 12 hommes dont 8 couples, qui ont reçu ce geste de solidarité et d'attention.

Les paniers garnis, préparés avec soin par Le Potager de l'Argoat à Guingamp, étaient remplis de produits locaux et de douceurs pour célébrer la fin d'année. L'objectif de cette distribution ne se limite pas à offrir des cadeaux, elle permet aussi d'aller à la rencontre de nos aînés, de vérifier leur bien-être, et de recueillir leurs éventuelles doléances ou besoins. Ces visites personnalisées sont un moment privilégié pour échanger, partager un sourire, et leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Le Maire remercie l'équipe municipale et les membres de la Commission Solidarité - Santé.





UN SAPIN DE NOËL POUR LE QUARTIER DE LA VILLE BASSE

Chaque année, les habitants du quartier de la Ville Basse se rassemblent pour créer un magnifique sapin de Noël qui embellit leur quartier. Cette belle initiative vise à partager la magie des fêtes de fin d'année avec tous les voisins et à renforcer les liens. Le sapin décoré est un véritable symbole de l'esprit de solidarité et de convivialité qui règne dans notre village.

LES ILLUMINATIONS DE NOËL :
UN ÉCLAT MAGIQUE DANS LE BOURG



Comme chaque année, à l'approche des fêtes de fin d'année, l'une des traditions les plus attendue : les illuminations de Noël. Cette année encore, la commune a mis un point d'honneur à embellir notre bourg et nos lieux emblématiques avec des décorations lumineuses qui rappellent la magie de Noël. Les illuminations ont été installées dans notre bourg, sur l'église Saint-Guy et la chapelle de Douannec.
Ces lumières ont ainsi sublimé le village par un éclairage féerique, créant une atmosphère chaleureuse et magique pour petits et grands. Ces installations ont contribué à rendre nos promenades hivernales encore plus agréables et à renforcer l'esprit de Noël dans notre village. Ces illuminations ont été mises en place grâce à l'implication d'Yvon MORICE, notre employé communal, à qui nous adressons nos plus sincères remerciements.

En cette période féérique de Noël, la boîte aux lettres du Père Noël a été installée sur le parking de la salle des fêtes. Dès le début du mois de décembre, tous les petits habitants ont pu déposer leurs lettres à destination du Père Noël. Cette initiative a été un véritable succès, avec de nombreuses lettres envoyées au vieil homme barbu du pôle Nord ! Chaque message, chaque dessin, chaque vœu a été pris en compte, et c'est avec un grand plaisir que le Père Noël a répondu à tous les courriers qui lui ont été adressés. Les enfants ont ainsi pu recevoir une réponse personnalisée, pleine de bienveillance et de magie, leur rappelant la douceur de Noël et les encouragements du Père Noël pour la fin d'année.





LE PROGRAMME 2025

25 JANVIER : Châtelaudren Plouagat
22 FEVRIER : Pléguien
29 MARS : Boquého
26 AVRIL : Tréméven
31 MAI Plélo
28 JUIN : Pludual
JUILLET : Relâche
30 AOUT : Plouvara
27 SEPTEMBRE : Plouha
25 OCTOBRE : Gommenec'h
29 NOVEMBRE : Lanrodec
DECEMBRE : Pommerit le Vicomte
31 JANVIER 2026 : Lannebert

***Repair : verbe anglais : to repair = réparer** ***Café : Lieu générique où se tient cet atelier**

FOOTBALL CLUB DE GOMMENEC'H



Pour la saison 2024/2025, le FC Gommenec'h compte 23 licenciés, néanmoins le club est toujours en recherche de joueurs pour compléter son effectif.

Malgré un mauvais début de saison sur le plan sportif, le côté associatif du club se porte très bien. Un climat de bonne entente et de bienveillance règne au sein de l'équipe, ce qui renforce les liens entre les joueurs et les dirigeants.

Cette année a été marqué par le vide-grenier organisé le 8 mai 2024, qui a rassemblé plus de 100 exposants. Cet événement a été un véritable succès, contribuant à la dynamique du club et à son rayonnement dans la commune.

Le FC Gommenec'h tient à remercier tous les supporters présents tout au long de la saison ainsi que lors des manifestations organisées par le club. Votre soutien est précieux et fait la force de notre équipe !

ROZ AER

L'association ROZ-AER, ayant pour activité l'apprentissage de la danse bretonne, a repris son activité le mercredi à la salle des fêtes.

Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre.
Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre aux numéros suivants : 06 51 12 49 58 et 06 87 74 20 50.

CLUB SANS SOUCI

Toujours fidèles au club, les 1er et 3ème jeudis du mois, nos 25 adhérents prennent du plaisir à se retrouver.



Nous ne faisons plus de voyages, mais nous leur avons offert un repas en mai et le 5 décembre dernier, nous nous sommes réunis autour d'un bon menu à la salle des fêtes.

Plusieurs personnes préparent le goûter et notre trésorière, Mme JANDET m'aide beaucoup et tient les comptes au plus juste.

Des boulistes des alentours sont venus grandir les jeux.

Venez nous rejoindre, les jeux et les discussions sont animés.

La Présidente,
Anne-Marie BERTEAU

SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'association communale des chasseurs de Gommenec'h vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

Début septembre les chasseurs de la société de Gommenec'h ont tenu leur assemblée générale d'ouverture dans les locaux de l'ancienne école, sous la présidence de Claude LE BOULZEC. La société est composée de vingt membres sur la commune avec le doyen Yves LE GONIDEC qui a pris son 71ème permis.

A la lecture du bilan financier par M. Yoann RANNOU, celui-ci s'avère équilibré.

Pour clôturer la séance dans son discours le président à rappeler les consignes de sécurité lors des battues et organise tous les dimanches matin le rond devant la salle des fêtes avec la présence des chasseurs pour bien définir le lieu de chasse et de leur rappeler toutes les consignes afin que celle -ci se passe en toute sécurité, et le savoir vivre en bonne intelligence avec les riverains.



Comme l'année dernière le grand gibier se porte très bien, nous avons une belle population de chevreuil sur la commune. Cette année encore nous nous efforçons à gérer au mieux la population de sanglier qui ne cesse de croitre, et qui colonise de plus en plus notre région. Afin de limiter les dégâts dans les cultures, nous organisons tous les dimanches des battues, de chevreuils ou de sangliers dès que nous avons connaissance de leur présence.

Cette année un bracelet supplémentaire a été attribué à la société.

Nous profitons de cet article pour remercier la mairie pour sa subvention annuelle.

LE BUREAU :
Président : Claude LE BOULZEC
Trésorier : Yohan RANNOU
Vice-Président : Christophe OUTIN
Secrétaire : Pierre-Yves LE PERSONNIC
Membre : Denis PATUREL

COMITÉ D'ANIMATION

LE NOUVEAU BUREAU :

Présidente : Sylviane
Vice-Présidente : Johanne
Secrétaire : Prissou
Trésorière : Noémie









Une équipe dynamique qui propose des évènements supers sympas et festifs, comme la brocante de juin dans notre joli bourg et en novembre dans notre salle des fêtes, boulodrome et parking (si le temps est d'accord).

Et tout cela pour pouvoir offrir à vos enfants, habitants de la commune de Gommenec'h, une chasse aux œufs pour Pâques avec un gros chocolat offert, ainsi que la chasse aux bonbons d'Halloween avec, après chaque évènement, un apéro offert pour petits et grands dans un décor effrayant réalisé par nos soins, et renouvelé chaque année.





Nous voulons également remercier pour les dons que nous pouvons recevoir. Merci de faire vivre notre association en participant à nos évènements.

Le bureau et tous les bénévoles.



BOULE GOMM



Une deuxième année s'achève avec au programme trois concours organisés (avril, août et septembre).

Des participants toujours aussi présents aux différents rendez-vous sous la bonne humeur des organisateurs. Un plaisir que nous attendons chaque année sous le signe de la convivialité. Une deuxième année réussie que ce soit par le nombre des boulistes, mais aussi par les différentes activités proposées, comme le jeu de palets tenu par nos jeunes adhérents, le stand des crêpes et casse-croûtes ou la buvette, lieu d'échanges et de rires…

Un grand merci à nos ados, qui répondent toujours présents à l'appel, une relève assurée.

L'association Boule Gomm vous souhaite une très belle année 2025 et vous dit à très bientôt.

À VOS AGENDAS

AU BOULODROME DE GOMMENEC'H.

- samedi 26 avril
- samedi 9 août
- samedi 27 septembre





ASSOCIATION
LA GIRAFE AILÉE

La girafe ailée est une association située rue de la fontaine saint Guy près de la salle des fêtes.

Elle a plusieurs projets en cours :

• un spectacle de théâtre marionnettes ombres est répété chaque lundi après-midi. Nous remercions chaleureusement la mairie pour leur prêt de salle. Nous serons heureux de présenter le spectacle à la salle des fêtes de Gommenec'h quand celle-ci sera prête. En attendant nous sommes preneurs de tous lieux pour une représentation : café culturel, centre de loisirs, chez l'habitant etc… Le spectacle sera prêt en mai.

• la girafe ailée accueille de manière séquentielle des jeunes de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Elle a sur son lieu des animaux en vue de proposer de la médiation animale : chats, chiens, poneys, poules et lapins.

• notre collectif a construit un four à pain et des fournées collectives régulières sont organisées.



GOUAN'ARTS

L'association a été fondée voici maintenant un an, dans le but de proposer aux habitants de Gommenec'h et des environs des animations culturelles variées, qui ont suscité votre intérêt.





Vous étiez nombreux à assister aux différents événements :
• **Vin chaud** autour de la chapelle le 20 décembre 2023
• **Jeux de société** certains dimanches d'hiver
• Concert le dimanche de Pâques avec Gaspard Trévonec
• Bourse aux plantes le dernier dimanche d'avril
• Soirée d'observation astrale sur le stade avec M. Le Gué, correspondant régional de la société astronomique de France
• Concert de la mi-août à la chapelle avec Tidiane Dia jouant de la Kora
• Repas spectacle le 27 octobre avec bœuf bourguignon, suivi du spectacle de la compagnie **« Ecoute le Paradis** »
•Concert de Noël avec **le Quatuor insolite** le 22 décembre.

Pour chaque événement, ce fut pour nous un défi de trouver des intervenants de qualité. Tous les membres de l'association sont ravis de l'accueil fait aux événements de cette saison et remercient M. le Maire, le conseil municipal, la secrétaire de mairie et les services techniques pour leur soutien.

APRÈS UNE ANNÉE-TEST RÉUSSIE, L'ASSOCIATION GOUAN'ARTS A LE PLAISIR DE VOUS PROPOSER LE CALENDRIER SUIVANT POUR 2025 :
• Concert de Pâques le dimanche 20 avril nous aurons le duo MENGUY PREVONEC comme l'an dernier. Ce duo nous a séduit l'an dernier sur une musique celtique. Cette année le duo violon, guitare aura un programme JAZZ plein d'entrain avec des reprises que le public reconnaitra.
• Bourse aux plantes, produits du jardin, du terroir et artisanat le dimanche 27 avril, autour de la mairie et de l'église
• Bourse aux livres & disques avec un concert le lundi 11 août autour de la chapelle
• Repas-spectacle d'automne au mois d'octobre (lieu encore non défini)
• Concert de Noël en décembre.

VOUS SOUHAITEZ APPORTER VOTRE AIDE :
- soit à l'organisation de ces événements
- soit en proposant vos talents de musicien ou d'artiste
- soit en adhérant à l'association (cotisation annuelle : 10 €)



GOUAN'ARTS -CONTACTS :
Christian (président) : 06 98 71 72 55
Jocelyn (secrétaire) : 06 58 42 15 71

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK :
Gouan'arts - Tu es de Gommenec'h

À GOMMENEC'H, LE FOOT EST UNE AFFAIRE DE FAMILLE



Cette saison, le club de football de Gommenec'h a accueilli une paire un peu particulière sur le terrain : Richard et Anthony Hélary, père et fils, jouent ensemble dans la même équipe. Une belle histoire de transmission et de passion familiale pour le sport, où le football unit deux générations.

Richard Hélary s'est installé à Gommenec'h en 1995 et s'est rapidement inscrit au club local. « À l'époque, c'était Gildas Le Moan qui était Président », se souvient-il. Après plusieurs années à jouer sous les couleurs du club, Richard a quitté Gommenec'h en 2002 pour rejoindre l'équipe vétéran du club de Goudelin. Mais à 54 ans, après quelques années d'absence, Richard a décidé de revenir dans son club de cœur, cette fois-ci avec un objectif bien particulier : jouer aux côtés de son fils Anthony, qui a rejoint Gommenec'h en janvier dernier à 17 ans.

Une belle complicité s'est déjà instaurée entre les deux joueurs, qui partagent la même passion pour le football. Si Richard occupe le poste d'arrière gauche, son fils Anthony joue comme arrière central. « Le foot, c'est une passion qu'on partage depuis toujours. Jouer ensemble, dans la même équipe, ça va être super ! » se réjouit Richard, qui est ravi d'avoir transmis cette passion à son fils et de vivre cette expérience unique à ses côtés.

Le retour de Richard au sein du club est un beau symbole de la solidarité intergénérationnelle qui anime notre village. C'est également un moment fort pour les autres joueurs du club, qui auront la chance de voir cette belle dynamique père-fils sur le terrain.

DE JOYEUSES RETROUVAILLES

Chaque année, le groupe de gommenechoises et gommenechois nés(es) entre 1945 et 1949, a rendez-vous (certains venant de très loin…) le dernier samedi de septembre pour une journée de retrouvailles amicales et conviviales.

Le samedi 28 septembre 2024, ils se sont retrouvés autour d'un excellent repas au restaurant Le Tartan à Saint-Quay-Portrieux.

La présence d'Yves THOMAS, leur instituteur de primaire a ravi les participants. Yves Thomas a exercé à Gommenec'h entre 1956 et 1960 et pratiquait la méthode Freinet. Cette méthode pédagogique est une démarche éducative qui permet à l'enfant de s'exprimer, se responsabiliser, coopérer, expérimenter et ainsi, s'ouvrir sur le monde.



Quelle nouveauté pour Gommenec'h… Au regard de la joie manifestée lors de ces retrouvailles et des souvenirs évoqués, on peut penser que le maître aimait ses élèves et que les élèves appréciaient leur maître et ses méthodes !

LES VIEILLES VOITURES ONT FAIT SENSATION DANS LE BOURG

En juin dernier, sur le parking de la salle des fêtes, Christelle LE GONIDEC et Erwan LANCIEN, Adjoints au Maire, ont eu le plaisir d'accueillir une belle parade de voitures anciennes, organisée par l'association « Les Belles et Bielles d'Armor ». Cette association, créée fin 2022 et présidée par Yannick Souève, regroupe 170 passionnés de voitures anciennes, qui ont défilé avec 40 modèles impressionnants, allant des années 1930 à 1980.





Les voitures, venant de Trémuson, ont fait une halte sur le parking de la salle des fêtes pendant une heure. Ce fut un véritable voyage dans le temps pour les visiteurs qui ont eu l'occasion d'admirer ces magnifiques véhicules, soigneusement entretenus et d'une rare beauté. Parmi les joyaux du cortège, la « Ford A Roadster », conduite par William de Plourhan, a été la vedette du rassemblement, attirant de nombreux regards admiratifs.

Christelle et Erwan, accompagnés de John, 13 ans, ont pris un moment pour admirer ces « belles dames » et échanger avec les propriétaires. La municipalité a chaleureusement accueilli les participants, qui ont été ravis de partager leur passion avec les habitants de Gommenec'h.

Ce genre d'événement est une belle occasion de célébrer la richesse du patrimoine automobile, tout en favorisant les échanges entre générations. De jeunes passionnés, comme John, ont eu la chance de découvrir ces modèles historiques, qui témoignent de l'évolution de l'automobile à travers les décennies.

Nous remercions chaleureusement l'association « Les Belles et Bielles d'Armor » et tous les participants pour leur présence. Cette rencontre a ajouté un peu de nostalgie et de charme au village, et nous espérons pouvoir renouveler ce type d'événement dans les années à venir.

UN POMPIER DE POMMERIT-LE-VICOMTE, HABITANT DE GOMMENEC'H AU 80E ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT :

UNE AVENTURE INOUBLIABLE



Le sergent-chef Marc Geffroy, Gommenechois, pompier volontaire au centre de secours de Pommerit-le-Vicomte depuis 2014, a récemment vécu une expérience marquante à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement de Normandie. À 55 ans et résidant à Gommenec'h, Marc a eu l'honneur de participer à cet événement exceptionnel, aux côtés de ses équipiers Fredo de Saint-Carreuc et Théo de Loudéac.

Ce moment, qui a réuni des vétérans, des militaires, et des civils pour rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la liberté, restera gravé dans la mémoire de Marc et de ses collègues. En tant que pompier, il a eu un rôle symbolique, mais également essentiel, en étant présent aux côtés des autres intervenants et en montrant l'importance de l'engagement civique et de la solidarité.

Le Débarquement de Normandie, un événement qui a marqué l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, a été l'occasion de se souvenir des sacrifices consentis et de rendre hommage à ceux qui ont lutté pour la liberté. Marc Geffroy, par sa participation, a fait partie de ce moment émouvant et historique, en représentant le courage et l'engagement des sapeurs-pompiers de notre région.

Le Maire félicite Marc Geffroy pour sa participation à cet événement de grande envergure et salue l'engagement des sapeurs-pompiers, qui, au quotidien, sont là pour protéger et servir notre communauté, avec dévouement et courage.

Merci à Marc et à ses équipiers pour leur exemplarité et leur contribution à cet hommage important.

5 500 M DE RÉNOVATION BOCAGÈRE ENTRE 2023 ET 2024

UNE ACTION COLLECTIVE POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

La campagne de rénovation du bocage 2023-2024 a récemment pris fin sur le territoire de Leff Armor Communauté. En collaboration avec les agriculteurs et les différents acteurs locaux, cette initiative a permis la réalisation de 5 500 mètres de travaux bocagers, comprenant la plantation de haies, la restauration de talus et la replantation d'essences locales.

Accompagné de Dominique Prigent, vice-président en charge de l'environnement, et de Léo Ruzic, stagiaire, a eu l'opportunité de rencontrer l'un des exploitants agricoles participant à cette démarche, Gilles Le Bars de Gommenec'h, aux côtés de Julien Le Nagard, technicien bocage. Lors de cette rencontre, Julien a présenté les résultats des travaux réalisés dans la commune : 1 000 mètres de haies plantées sur 2 000 mètres réalisés en tout. Ces actions s'inscrivent dans un objectif global de préservation des ressources naturelles et de soutien à la biodiversité locale.

Les motivations des agriculteurs, comme Gilles Le Bars, sont multiples : améliorer la qualité de l'eau, protéger le bétail et favoriser la biodiversité. Des enjeux qui nous concernent tous et qui nécessitent l'engagement de tous les acteurs du territoire. C'est dans cette optique que des subventions ont été accordées par l'Union européenne, l'Agence de l'eau, la Région, le Conseil départemental, et bien sûr, Leff Armor Communauté, qui a assuré la réalisation des travaux en collaboration avec les agriculteurs. Les essences locales plantées (chêne, châtaignier, hêtre, etc.) sont particulièrement adaptées à notre climat et



contribuent à maintenir un écosystème équilibré.

Pour cette campagne, les travaux ont été subventionnés à hauteur de 80 % pour les bénéficiaires, avec un reste à charge de 20 % pour les exploitants. Ces aides permettent de réduire l'impact financier pour les agriculteurs tout en soutenant un modèle de gestion durable des espaces agricoles.

Huit kilomètres de travaux supplémentaires sont prévus pour la campagne 2024-2025, afin de renforcer encore davantage le réseau de haies et de talus. C'est un travail de longue haleine, mais nécessaire pour préserver notre patrimoine naturel, et l'équipe municipale tient à saluer l'engagement de toutes les parties prenantes dans cette démarche.

VISITE DU SOUS-PRÉFET À GOMMENEC'H : UN REGARD SUR L'HISTOIRE ET LES PROJETS DE LA COMMUNE



Le jeudi 8 novembre, Monsieur le Maire de Gommenec'h a eu l'honneur d'accueillir Serge Delrieu, Sous-Préfet de l'arrondissement de Guingamp, dans le cadre de ses visites régulières auprès des élus de notre territoire. Depuis sa prise de fonction en juillet 2022, M. Delrieu a pris à cœur de rencontrer les 111 maires de l'arrondissement afin de mieux comprendre les enjeux et les spécificités de chaque commune. Gommenec'h, son 109ème rendez-vous, a été l'occasion d'un échange enrichissant entre l'autorité préfectorale et les élus locaux.

Le sous-préfet a été accueilli par Alain Herviou, Maire et son 1er Adjoint, Erwan Lancien, autour d'un café convivial. C'est ensuite qu'a débuté la visite à pied du village, avec en premier lieu la découverte de la chapelle de Douannec, un monument historique datant du XVe siècle.

Guidés par notre historien local, Xavier Bouget, et son épouse, le Sous-Préfet a pu apprécier la beauté de cet édifice remarquable, ainsi que l'histoire riche qui s'y cache. L'attention particulière du Sous-Préfet s'est portée sur le grand crucifix de la chapelle, un symbole de la spiritualité et de l'architecture de notre région.

Après cette immersion dans le passé, la visite s'est poursuivie par un tour d'horizon des projets en cours et à venir pour la commune. Le Sous-Préfet a pu découvrir le terrain communal, à proximité du lotissement des Marronniers, où le nouveau bâtiment destiné aux services techniques sera construit. Ensuite un passage par la salle des fêtes à permis à Monsieur Delrieu de se rendre compte de son état et de la nécessité de la réabiliter. Ces projets visent à améliorer le cadre de vie des habitants et à moderniser les infrastructures de la commune.

La visite s'est conclue au restaurant de l'Aubrac, le dernier commerce du village, où un agréable moment de convivialité a permis de clôturer cette rencontre. Le nom «Aubrac» n'a pas manqué de rappeler de bons souvenirs à M. Delrieu, qui a précisé que ce nom évoque pour lui à la fois la région de l'Aubrac et la race bovine éponyme, un clin d'œil à sa première affectation en 2016 dans le Cantal, au cœur de cette magnifique région.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement M. Delrieu pour sa visite et pour l'attention portée à notre commune, ainsi qu'à nos projets futurs. Ces rencontres sont essentielles pour renforcer les liens entre l'État et les communes, et pour soutenir le développement harmonieux de nos territoires.

Nous continuerons à travailler avec nos partenaires institutionnels pour faire de Gommenec'h un lieu où il fait bon vivre et où l'histoire et le développement se conjuguent au quotidien.

REPAS DE QUARTIER DANS DIFFÉRENTS LIEUX-DITS : UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ



Comme chaque année, les habitants des quartiers de Kerbellion Bian, Kerhuel, Kernevez, Kerloas et de la Ville Basse, Le Guern, Le Giuly, se sont réunis pour leur traditionnel repas de quartier, un événement désormais incontournable qui permet de renforcer les liens entre voisins et de célébrer la convivialité de notre belle commune.



Sous un soleil radieux pour certains ou capricieux pour d'autres, près d'une trentaine d'habitants s'est retrouvée autour d'un déjeuner festif en mode « auberge espagnole », préparé par chacun dans une ambiance chaleureuse et détendue. Ce moment de partage, désormais inscrit dans le calendrier des événements annuels, est une belle occasion de rencontrer les voisins, d'échanger, et de créer des liens forts au sein de nos quartiers.

Nous espérons que ces moments de rencontre et de partage continueront à se multiplier, et nous invitons tous les habitants à participer aux prochaines éditions pour faire de ces repas des événements toujours plus riches et conviviaux.

Voici quelques suggestions de plats qui raviront les papilles de chacun :

UN BUFFET BRETON : crêpes et galettes accompagnées de garnitures variées, kouign-amann, far breton… Une manière délicieuse de célébrer la gastronomie locale.

UN BARBECUE PARTAGÉ : chacun apporte ses grillades, ses marinades et ses accompagnements. Un moment simple et convivial, parfait pour échanger des recettes et des astuces culinaires.

UN GRAND PIQUE-NIQUE CHAMPÊTRE : une longue table dressée avec des salades, des quiches, des tartes et des desserts maison. Idéal pour partager des spécialités faites avec amour.

UN FEST-NOZ CULINAIRE : mélangez musique et gastronomie en proposant des plats typiques accompagnés de danses bretonnes pour une ambiance festive garantie !





AUDE LE MOIGNE : PRIX FRANCK DARCEL POUR 40 ANS DE PASSION MUSICALE

C'est avec une immense fierté que nous annonçons la distinction d'Aude Le Moigne, originaire de Gommenec'h, qui a reçu le prestigieux prix Franck Darcel le jeudi 10 octobre dernier, lors d'une cérémonie tenue à Trégueux. Ce trophée vient saluer une carrière exceptionnelle dédiée à la musique, une passion qu'Aude nourrit depuis plus de 40 ans.

Auteure, musicienne, compositrice, interprète et professeure de musique, Aude Le Moigne a su conjuguer toutes ses compétences artistiques au service de la musique, avec une carrière aussi éclectique que remarquable. Entre rock, punk, blues, afrobeat, et rap breton, notamment au sein du groupe Raggalendo, Aude a exploré et enrichi de nombreux genres musicaux, créant ainsi des ponts entre les cultures et les générations.

Lors de la remise du prix Franck Darcel au Cinéland de Trégueux, elle a été saluée non seulement pour la qualité et la diversité de son œuvre, mais aussi pour son enthousiasme et son énergie inépuisables. En tant qu'enseignante, elle transmet sa passion à ses élèves, enrichissant ainsi la scène musicale locale et régionale, et contribuant activement à la formation de futurs talents.

Aude Le Moigne se souvient de ses débuts, dans une famille où la musique était omniprésente : « Depuis que je suis petite, j'ai toujours su que je ferai de la musique », raconte-t-elle. Son père, sonneur de bombarde et de biniou, et sa mère, accordéoniste, ont cultivé chez elle cette vocation musicale. « Mon père était un grand collectionneur d'instruments de musique. Mes deux frères et moi avions le droit de jouer avec. La musique, c'était, chez nous, notre façon de vivre. »

Nous nous réjouissons de voir Aude Le Moigne ainsi mise à l'honneur pour son parcours inspirant, son engagement et sa contribution à la richesse musicale de notre région. Félicitations à Aude pour cette belle reconnaissance, qui témoigne de la place qu'elle occupe dans le paysage musical local et au-delà.

STEPHEN SCHWANBECK, EXPERT TRADUCTEUR : UN MÉTIER DISCRET MAIS ESSENTIEL

Dans l'ombre de nombreux procès, discussions diplomatiques ou encore documents juridiques, un professionnel discret œuvre pour que les mots franchissent les frontières : l'expert traducteur. C'est le cas de Stephen Schwanbeck, un traducteur franco-américain, dont l'expertise est sollicitée dans des domaines aussi variés que la justice, les affaires internationales, et bien d'autres secteurs sensibles.

Originaire de l'Oregon, aux États-Unis, Stephen Schwanbeck est arrivé en France en 1994 dans le cadre d'un échange universitaire avec l'Université de l'Oregon. Il se destinait à une carrière dans la langue française et a étudié à l'Université Lyon 3 avant de se spécialiser dans les langues étrangères appliquées. En 1998, il obtient son diplôme de traducteur bilingue et entame une carrière qui l'amène à travailler sur des traductions complexes, notamment dans le domaine judiciaire.

Après avoir complété ses études, Stephen Schwanbeck a débuté sa carrière en tant que traducteur indépendant. Grâce à son expertise bilingue, il a rapidement été sollicité par des institutions juridiques françaises pour traduire des documents officiels, des contrats, des dépositions et des actes notariés. Sa double culture lui permet de comprendre parfaitement les nuances des deux langues et de garantir la fidélité des traductions, particulièrement dans des contextes où la précision est essentielle.



Aujourd'hui, il est un expert auprès des tribunaux français, intervenant dans des affaires sensibles, y compris celles qui nécessitent une traduction de documents légaux entre le français et l'anglais. Pour lui, chaque traduction est une responsabilité, car un mot mal traduit peut avoir des conséquences importantes, en particulier dans les affaires judiciaires.

Sa passion pour son métier l'amène également à partager son savoir-faire avec les jeunes générations de traducteurs, en intervenant régulièrement dans des conférences et en participant à des formations spécialisées. Selon lui, l'une des plus grandes difficultés du métier est de maintenir un équilibre entre rigueur technique et adaptation des nuances culturelles et linguistiques.

...

L'ODYSSÉE MORTELLE :

SUR LES TRACES DE L'ANKOU AVEC L'OFFICE DE TOURISME FALAISES D'ARMOR – PASSAGE SUR GOMMENEC'H



Le 25 octobre dernier, l'Office de Tourisme Falaises d'Armor a proposé aux passionnés de légendes et de mystères une expérience inédite : « L'Odyssée mortelle », une balade sur les traces de l'Ankou, cette figure mythique de la mort en Bretagne. Une aventure captivante qui a attiré 49 participants, prêts à découvrir les secrets de notre patrimoine local à quelques jours de la Toussaint.

Sous la houlette de l'animatrice Marine Le Bris, le parcours a débuté par la découverte de la tombe d'Anne Le Corre, à Pléguien. Là, les participants ont appris les coutumes funéraires d'antan, ainsi que les croyances liées à l'Ankou, ce serviteur de la Mort qui rôde dans les terres bretonnes. La visite s'est ensuite poursuivie par une halte au lieu-dit Kervernier en Gommenec'h, où Samuel Peron a conté des histoires fascinantes sur l'Ankou et sa légende, plongeant les participants dans l'imaginaire breton.

Les découvertes n'ont pas cessé : à Kermaria-an-Iskuit, la gwerz de Marie Bervardy a enchanté les participants, offrant un moment poignant autour des complaintes bretonnes. Puis, à Saint-Gilles-les-Bois, place à l'atelier des boîtes à crâne, où les visiteurs ont fabriqué, en carton, cet objet symbolique en lien avec les croyances populaires.

Le périple s'est achevé à Pludual, où un spectacle original sur La Mort des marins, proposé par la compagnie Herborescence dans l'ancienne maison des religieuses, a clôturé cette journée mémorable, marquée par des récits traditionnels et une immersion totale dans l'univers de la mort en Bretagne.

Cette première édition de « L'Odyssée mortelle », concoctée dans le plus grand secret par l'Office de Tourisme, a été un véritable succès. 100 % des participants ont exprimé leur satisfaction après cette expérience unique, à la fois originale et fidèle aux traditions bretonnes. Selon Isabelle Quéré, directrice de l'Office de Tourisme Falaises d'Armor : « L'animation a parfaitement respecté les coutumes anciennes liées à la mort. L'Ankou, loin d'être une personnification de la Mort, en est le serviteur. »

La balade a offert un regard neuf sur nos traditions et nos légendes locales, tout en invitant les participants à réfléchir sur les rites liés à la mort. Une expérience hors du commun qui, sans aucun doute, laissera un souvenir impérissable à tous les participants.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont pris part à cet événement, ainsi que l'Office de Tourisme Falaises d'Armor pour cette initiative originale.



L'UNC :

ERWAN LANCIEN PERPÉTUE LE DEVOIR DE MÉMOIRE

La mémoire de la Seconde Guerre mondiale et des héros qui ont combattu pour notre liberté est un enjeu essentiel pour les générations futures. C'est pourquoi, chaque année, la municipalité de Gommenec'h organise une cérémonie de commémoration, et ce 79ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale n'a pas fait exception.

Erwan Lancien, 1er Adjoint de la municipalité, fidèle porte-drapeau lors de cette cérémonie depuis 2010, incarne cet engagement à perpétuer le devoir de mémoire. « En tant qu'élu et citoyen, poursuivre ce que nos anciens ont fait pour notre pays est, pour moi, un devoir républicain », souligne-t-il avec conviction.

En plus de son rôle d'élu, Erwan Lancien est également membre actif de l'Union Nationale des Combattants (UNC). Depuis 2018, il est vice-président de l'UNC Lanvollon-Rives du Leff, après que son association d'anciens combattants, les Rives du Leff, ait fusionné avec celle de Lanvollon pour faire face à la diminution des effectifs. À ce jour, l'association compte 29 membres, tous animés par la volonté de maintenir vivant le souvenir des combattants et de sensibiliser les jeunes générations.

Outre la gestion des commémorations, l'UNC, présidée par Frédéric Gadel, s'efforce de donner une nouvelle dimension humaine à ses actions. Un des objectifs clés de l'association est de faire participer les jeunes au devoir de mémoire. Erwan Lancien et Frédéric Gadel incitent notamment les jeunes âgés de 13 ans et plus à devenir porte-drapeaux lors des cérémonies commémoratives. Après une petite formation, ces jeunes pourront ainsi prendre part activement aux événements mémoriels et porter haut les symboles de notre histoire.

Pour l'année 2024, l'UNC a participé plusieurs rassemblements dont 4 en l'honneur du 80ème anniversaire du débarquement et de la libération. Elle a également organisé une conférence sur Lanvollon avec Olivier Harent, dont le grand-oncle a été un héros de la Résistance.

LE RESTAURANT «L'AUBERGE DE L'AUBRAC»

Située à dans le bourg, au 21 rue Fontaine Saint Guy, l'Auberge de l'Aubrac tenue par Wilfrid, vous invite à découvrir son atmosphère chaleureuse et ses plats savoureux, mettant en valeur les produits locaux. C'est un lieu idéal pour partager un bon repas en famille, entre amis, ou en tête-à-tête.

RÉSERVATION CONSEILLÉE !
POUR RÉSERVER, CONTACTEZ-NOUS AU : 06 80 56 63 06



LES SUGGESTIONS DU MOMENT (SUR PLACE OU À EMPORTER)

L'Auberge de l'Aubrac ouvre son jardin pour l'été ! Profitez d'un cadre agréable avec un bar, une restauration, ainsi que des activités de plein air telles que des jeux de boules, des fléchettes et des palets.

L'ÉLÉMENT PHARE DE LA CARTE : la viande de bœuf Aubrac,

au goût persillé et 100% local. En effet, la viande provient directement de la ferme voisine, à seulement 500 mètres des pâturages, garantissant ainsi un circuit court et un produit de qualité.

CONCEPT ORIGINAL : CUISSON SUR PLANCHA À VOTRE TABLE

Pour une expérience unique, l'Auberge de l'Aubrac propose une cuisson de la viande sur plancha, directement à votre table. Une manière de savourer pleinement la richesse de la viande de l'Aubrac, cuite à votre goût.

HORAIRES D'OUVERTURE :

- **DU LUNDI AU VENDREDI :** 9h30 à 14h
  Bar, dépôt de pain, restaurant ouvert à midi.
- **LE VENDREDI ET SAMEDI SOIR :** Bar dès 18h30
  Restaurant de 19h00 à 22h00.

UN REPAS BŒUF BOURGUIGNON GÉANT POUR LE TÉLÉTHON À LA VILLE BASSE :

SOLIDARITÉ ET CONVIVIALITÉ AU RENDEZ-VOUS



Le samedi 9 novembre, « la Ferme des Aubracs » a organisé un événement exceptionnel pour soutenir l'AFM-Téléthon : un repas géant autour du traditionnel « bœuf bourguignon ». À partir de 19 h, au lieu-dit la Ville Basse, les convives ont pu se retrouver pour une soirée conviviale et solidaire, animée par DJ Pacco.

À l'initiative de ce repas, Manu Vincent, éleveur à la Ferme des Aubracs, et sa mère Brigitte, ont souhaité allier plaisir de la table et générosité. Depuis 2019, Manu Vincent élève des vaches d'Aubrac, et c'est avec un grand plaisir qu'il s'engage pour cette cause qui lui tient à cœur. «Nous avons toujours été sensibles aux causes qui nous entourent, et c'est tout naturellement que nous avons voulu organiser cette soirée pour soutenir la recherche scientifique sur les maladies génétiques», a confié Manu.

Ils ont d'ailleurs signé un contrat d'engagement avec Jean-Yves Bertrand, Coordinateur Ouest 22 de l'AFM-Téléthon, pour officialiser cette soirée de solidarité. Une partie des bénéfices de la soirée a ainsi été reversée à l'AFM-Téléthon, pour soutenir la recherche et les actions menées pour les malades.

Cette soirée était limitée à 200 places, afin de garantir une ambiance chaleureuse et conviviale. Il s'évère qu'ils ont fait un carton plein car ils ont été contraints de refuser certaines inscriptions.



Monsieur le Maire tient à souligner le bel engagement de solidarité de Manu et Brigitte. Bravo à eux !

LES PROBLÈMES AU QUOTIDIEN

Des incivilités et comportements perturbateurs ont été constatés dans notre commune, impactant la qualité de vie de tous. Il est important de revenir sur certains sujets qui nécessitent l'attention et la coopération de chacun pour préserver notre cadre de vie. Les problèmes de propreté, de respect des règles de la vie collective sont des enjeux auxquels nous devons tous faire face, ensemble.

LE NON-RESPECT DE L'ÉCO-POINT (VERRE) : UN PROBLÈME RÉCURRENT



L'un des problèmes les plus fréquents concerne le non-respect de l'éco-point dédié à la collecte du verre. Trop souvent, des déchets non triés (plastiques, cartons, etc.) sont retrouvés aux abords du site. Cela génère non seulement de la pollution, mais complique également le travail des agents chargés de la collecte sélective.



Nous rappelons que cet éco-point est spécifiquement destiné à la collecte des bouteilles, bocaux et pots en verre, et qu'il est impératif de trier correctement ses déchets avant de les y déposer. Tout déchet déposé en dehors de ces consignes peut entraîner des retards de collecte et des sanctions. Par ailleurs, il est essentiel de ne pas laisser ses déchets à côté des conteneurs, même si ceux-ci sont pleins. Des dépôts sauvages polluent l'espace public et nuisent à l'image de notre village.

Ensemble, nous devons respecter nos engagements en matière de tri des déchets afin de préserver notre environnement et garantir une gestion durable des ressources.

LA DIVAGATION DES CHIENS



Un autre problème qui persiste est la divagation des chiens dans les espaces publics. Bien que nous soyons tous attachés à nos animaux, il est crucial de respecter les règles de « cohabitation ». Les chiens errants représentent un danger potentiel pour les autres habitants, notamment pour les piétons, les cyclistes, mais aussi pour les autres animaux. Ils peuvent également causer des nuisances sonores et des dégâts dans les jardins ou les espaces publics.

Les propriétaires de chiens sont tenus de veiller à ce que leurs animaux soient toujours sous contrôle et promenés en laisse dans les lieux publics. En cas de divagation, il est impératif de contacter la Municipalité.

Nous rappelons également qu' il est de la responsabilité de chaque propriétaire de chien de ramasser les déjections laissées par leurs animaux, afin de garantir la propreté de l'espace public et le respect des autres.

VANDALISME SUR LE DOMAINE PUBLIC: UN COMPORTEMENT INACCEPTABLE

Le vandalisme sur le domaine public est un phénomène qui touche également notre commune. Que ce soit par des graffitis, des dégâts sur le mobilier urbain ou des actes de dégradation sur les bâtiments publics, ces comportements nuisent non seulement à l'esthétique du village, mais ont également un coût pour la collectivité.

Il est essentiel de rappeler que ces actes sont illégaux et que des sanctions peuvent être prises à l'encontre des auteurs. Le respect de l'espace public est une responsabilité collective. Nous encourageons vivement les habitants à signaler tout comportement suspect ou toute dégradation aux autorités locales.

Chacun doit veiller à adopter un comportement citoyen : trier correctement ses déchets, surveiller ses animaux, et respecter les espaces publics. Ce sont ces petits gestes quotidiens qui feront la différence et contribueront à faire de Gommenec'h un village encore plus agréable à vivre pour tous.

Le Maire insiste sur le fait qu'il fera preuve de fermeté envers les faiseurs de troubles.

OBLIGATION EN MATIÈRE D'ÉLAGAGE

Le conseil municipal, dans un souci de sécurité publique, de préservation de l'environnement et de qualité du cadre de vie, rappelle les règles et obligations liées à l'élagage des arbres situés sur les propriétés privées.



Les propriétaires d'arbres sur terrain privé doivent respecter certaines obligations, notamment :

ÉLAGAGE EN CAS DE DANGER : Si un arbre présente un risque (branches menaçant de tomber, obstacle à la voie publique, câbles électriques), son propriétaire doit procéder à l'élagage dans les plus brefs délais.

HAUTEUR MINIMALE DES BRANCHES : Les branches des arbres ne doivent pas empiéter sur les voies publiques, notamment les trottoirs et les rues. Il est recommandé de maintenir une hauteur minimale de 2,50 mètres pour les branches qui surplombent les voies publiques et de 4,50 mètres pour celles qui surplombent la voirie.

DISTANCE PAR RAPPORT AUX PROPRIÉTÉS VOISINES : Les branches ne doivent pas empiéter sur les propriétés voisines. En cas de dépassement, le propriétaire peut être contraint de procéder à l'élagage.

PÉRIODES D'ÉLAGAGE : L'élagage des arbres doit se faire pendant la période de dormance de l'arbre, c'est-à-dire généralement entre novembre et mars, afin de ne pas perturber le développement de l'arbre.

INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL : Dans certains cas, notamment pour les arbres de grande taille ou ceux présentant un danger immédiat, il est conseillé de faire appel à un professionnel certifié (élagueur, arboriste).



NOS DÉCHETS

OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES AU PUBLIC

Déchèterie de PLOUHA
ZA Grand Étang, 22580 Plouha - Tel. : 02 96 22 57 11
Du 1er novembre au 31 mars - 9h-12h / 13h30-17h
Du 1er avril au 31 octobre - 8h30-12h / 13h30-18h
OUVERTURE : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi

Déchèterie de CHATELAUDREN - PLOUAGAT
ZA du Fournello - Tel. : 02 96 79 59 11
Du 1er novembre au 31 mars - 9h-12h / 13h30-17h
Du 1er avril au 31 octobre - 8h30-12h / 13h30-18h
OUVERTURE : lundi, mercredi, vendredi, samedi

Déchèterie de POMMERIT LE VICOMTE
Pont Doneg - Tel. : 02 96 21 92 90
Du 1er novembre au 31 mars - 9h-12h / 13h30-17h
Du 1er avril au 31 octobre - 8h30-12h / 13h30-18h
OUVERTURE : lundi, mercredi, vendredi, samedi

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :
Sortez votre poubelle au jour indiqué sur votre calendrier de ramassage. Toute modification du ramassage sera immédiatement communiquée sur le répondeur du service déchets au 02 96 79 77 99.

AYONS LE BON GESTE
Sac poubelle spécial mouchoirs, masques et gants usagés
Pour des raisons sanitaires, conformément aux nouvelles directives gouvernementales, il vous est demandé de jeter vos mouchoirs, masques et gants usagés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement fermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans la poubelle destinée aux ordures ménagères (bac marron ou vert).

PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES!
Pensez à jeter vos lingettes dans le sac spécial « déchets usagés » et non dans les toilettes : ça bouche les réseaux d'assainissement !
Pour éviter de boucher les réseaux d'assainissement et de bloquer les pompes : comme d'habitude, jetez tous vos déchets hygiéniques (protections, couches, lingettes) dans le sac spécial « déchets usagés ». Nous respecterons ainsi les milieux naturels. Ce sac sera ensuite hermétiquement fermé puis conservé 24h avant d'être placé dans la poubelle destinée aux ordures ménagères (bac marron ou vert.)

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

UNE CAMPAGNE DE PIÉGEAGE MISE EN PLACE

La lutte contre les frelons asiatiques est plus que jamais une priorité pour la sécurité des habitants et la préservation de la biodiversité. Ces insectes, invasifs et dangereux, peuvent provoquer des dégâts importants sur la faune locale et représenter un risque pour les personnes allergiques ou victimes de piqûres. Afin de limiter la prolifération de ces nuisibles, la municipalité a mis en place cette année une campagne de piégeage. L'objectif est de capturer les reines fondatrices dès le printemps, avant qu'elles ne puissent établir leurs nids et engendrer une nouvelle génération de frelons asiatiques.

QU'EST-CE QU'UN FRELON ASIATIQUE ?

Le frelon asiatique est une espèce invasive originaire d'Asie, qui a progressivement colonisé la France depuis son arrivée en 2004. Plus petit que le frelon européen, il est identifiable à sa tête orange vif et à son abdomen noir marqué de bandes jaunes. Bien que généralement peu agressif, il devient dangereux lorsqu'il se sent menacé, notamment lorsqu'il défend son nid.

Ces frelons ont un impact négatif sur l'écosystème local, car ils chassent d'autres insectes, notamment les abeilles, ce qui perturbe la pollinisation et nuit à la production de miel.

COMMENT PARTICIPER À LA CAMPAGNE DE PIÉGEAGE ?

Pour aider à lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la municipalité a invité des habitants, notamment des apiculteurs, dans différents quartiers de la commune à participer à la campagne de piégeage. Des kits de piégeage ont été distribués gratuitement à ceux qui souhaitaient participer. Ces kits comprenaient des pièges à installer près des habitations ou dans les jardins, pour capturer les reines fondatrices dès leur sortie d'hivernage.

CONSEILS PRATIQUES POUR PIÉGER LES FRELONS ASIATIQUES

- EMPLACEMENT DES PIÈGES : Installez les pièges dans un endroit dégagé, de préférence à l'abri du vent et de la pluie, à environ 1,5 m du sol. Évitez de les placer trop près des habitations.

- ATTIRER LES FRELONS : Les pièges sont attirants grâce à un appât sucré, souvent à base de bière, de vin sucré ou de confiture. N'oubliez pas de vérifier régulièrement le piège pour vider les cadavres de frelons capturés.

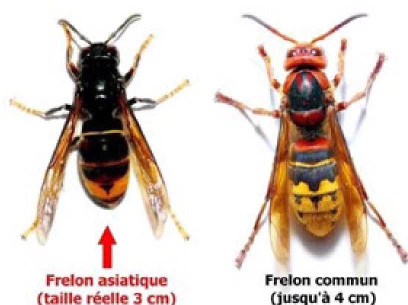
- EN CAS DE NID : Si vous repérez un nid de frelons asiatiques, ne tentez pas de l'éliminer vous-même. Contactez la mairie ou les services spécialisés qui organiseront son enlèvement en toute sécurité.

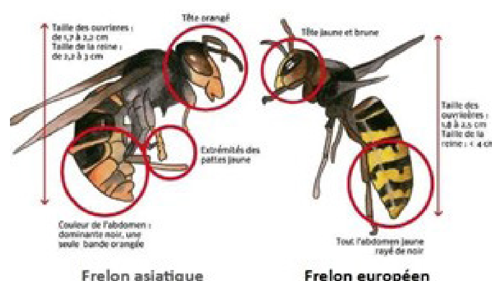
La commune et Leff Armor Communauté participent financièrement à la destruction des nids de frelons chez les usagers impactés, plafonné sur un coût d'intervention de 90€ TTC réparti comme suivant :

- **1/3 mairie concernée ;**
- **1/3 Leff Armor Communauté ;**
- **1/3 et/ou reste à charge usager concerné.**

SOUS RÉSERVE :

- **De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie) ;**
- **De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;**
- **Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).**





NOS PROFESSIONNELS

M. BOIZARD STÉPHANE
Menuiserie - Kerbellion Bian
02 96 52 36 85

MME BOUGET NADÈGE
Soins énergétiques - Kerhastel
02.96.52.00.52 – 06.82.05.80.15
Bouguet.nadege@wanadoo.fr

MME CARRIOU CHRISTINE
Guérisseuse, coupeur de feu, magnétiseuse
18 rue Fontaine Saint Guy
06.31.21.00.77

M. & MME CARRIOU CHRISTIAN & CHRISTINE
Gîte « La suite de la Fontaine »
18 rue Fontaine Saint Guy
06.31.21.00.77

M. COLLET ERWANN
Travaux d'élagage et taille de haie
Kerbellion Braz
02 96 52 30 07

M. DELHAYE PIERRE
Professeur de Hatha Yoga
Cours particuliers, collectifs et Formation
1 Kervernier
06.07.27.98.42
pidel80@sfr.fr

M. GUILLOU NICOLAS
Vent d'Ouest Distribution
9 rue Fontaine Saint Guy
Cinéma, télévision, site web
www.vodistribution.fr

M. HELARY FABRICE
Kergaff
Services d'aménagement paysager
06 08 86 65 17

JACIMARA BIEN ETRE
Massage à domicile, sur les lieux de vacances et en entreprise
06 25 82 21 72

M. LANCIEN ERWAN
« E.L.P. » - KERVERNIER
Reportages et photographies professionnelles
06 88 80 89 85

M. ET MME LE BARS GILLES
• Ar Vilin Avel
Hébergement touristique dans le respect du passé
La Ville Pierre

•Eleveur vaches laitières
Agriculture biologique
Pors Don
02.96.52.30.86

EARL PRAJO GUEN
M. LE GONIDEC CLAUDE
Transformation d'exploitation en agriculture biologique
Prajo Guen
02 96 52 32 06 ou 06 33 15 34 10

M. LE POULARD JEAN-FRANÇOIS
Menuiserie Générale
Pen Allée
06 30 68 62 45

MAISON OSSATURE BOIS
M. Christophe HILLION
Kerbellion Bian
06.30.45.50.11

MME MARQUIER LILIANE
Thérapie énergétique
9 Kerbellion Braz
frequentiels.com
02.96.52.39.48

M. PETIBON GUILLAUME
Aménagement extérieur – Débroussaillage – Terrassement
Kergaff
06 78 85 08 72

MIEL DE TREZ RUZ
Lochrist
06.77.21.29.85
mieldetrezruz@hotmail.com

M. & MME VINCENT
Les écuries de Kerbalan
Kerbalan
Chambres d'hôtes et gîtes insolites à la ferme
02 96 52 32 88

• Agriculteurs
Eleveurs de porcs
Kerbalan
02 96 52 32 11

L'AUBERGE DE L'AUBRAC
21 rue Fontaine Saint Guy
Restaurant
06.80.56.63.06

EARL LES AUBRACS DE LA VILLE BASSE
• Eleveur d'Aubrac
Vente directe à la ferme de viande d'Aubrac
06.33.78.87.31 ou 02 96 52 32 11

EARL DU ROZ
Production laitière, veau de lait, céréales
Kerlo
02 96 62 01 65

MME ISABELLE VALEMBOIS
Is'art.V
07.61.66.69.30

JACIMARA BIEN-ÊTRE



Prenez le temps de vous détendre et de vous ressourcer grâce à Jacimara Da Luz Dos Reis, alias **Jaci**, praticienne spécialisée en modelage corporel. Installée récemment à Crec'h En Derven, un cadre idyllique de locations de vacances, pour découvrir différentes techniques de bien-être. Jaci a créé son auto-entreprise *Jacimara Bien-être*, avec pour objectif de vous offrir des moments de relaxation au quotidien.

GAMME DE SOINS :

- MODELAGES CORPORELS PERSONNALISÉS pour apaiser les tensions musculaires et revitaliser l„esprit, incluant des techniques telles que la relaxation, le deep tissue, le balinais, et le maïtri.
- SOINS DU VISAGE pour vous offrir un moment de douceur et de détente.
- COIFFURES SIMPLES pour un rafraîchissement rapide et efficace.
- TATOUAGE FLASH pour une touche originale.
- CILS SEMI-PERMANENTS pour un regard sublimé.
- PRET-A-PORTER pour ajouter un peu de nouveauté à votre garde-robe.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ JACI AU 06 58 89 66 36.

OFFREZ-VOUS UNE PARENTHÈSE DE BIEN-ÊTRE ET PRENEZ SOIN DE VOUS !

À LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À GOMMENEC'H : UN PAS DE PLUS VERS LA MODERNITÉ



À Gommenec'h, le déploiement de la fibre optique avance à grands pas et marque une étape importante pour l'avenir de notre commune. Ce dossier porté par Megalis Bretagne et soutenu par Leff Armor Communtauté et chaque commune du territoire, va permettre aux habitants de Gommenec'h de bénéficier d'un accès à internet haut débit de qualité, un enjeu majeur pour le développement de notre territoire.

UN PROJET AU SERVICE DES HABITANTS

Le déploiement de la fibre optique est l'une des priorités de la municipalité pour répondre aux besoins croissants de connectivité. Cette infrastructure permettra aux Gommenechois de profiter d'une connexion internet rapide et fiable, indispensable tant pour les usages professionnels que personnels, dans un monde où la digitalisation prend une place de plus en plus importante dans notre quotidien.

UNE AVANCÉE POUR LES ENTREPRISES ET LES PARTICULIERS

Outre les avantages pour les particuliers, le déploiement de la fibre optique constitue également un levier de développement pour les entreprises locales. La connectivité à haut débit est un critère déterminant pour attirer des entreprises, favoriser le télétravail, et stimuler l'innovation sur notre territoire.

Les habitants de Gommenec'h peuvent ainsi se réjouir de cette nouvelle étape vers un territoire plus connecté, dynamique et résolument tourné vers l'avenir.

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

« LA CABANE DES P'TITS LOUPS »

Gérée par la Communauté de communes Leff Armor Communauté, elle propose les services suivants :

- Un accueil collectif des enfants de 10 semaines à 4 ans.
- Le Relais Parents Assistants Maternels (le RPAM)
- Le « Lieu d'Accueil Enfants Parents » : le LAEP
- Les permanences de la Protection Maternelle Infantile (la PMI)

ADRESSE :

LE BOURG - 22290 TRESSIGNAUX
02.96.79.72.75

HORAIRES :

DU LUNDI AU VENDREDI : DE 8 H 30 À 12 H 30 ET DE 13 H 30 À 17 H 00.



ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

MME MARIANNE HERVE

Kerbost
02.96.52.37.48

MME CORINNE OMNES

9 Lotissement Saint Nicolas
02.96.52.34.18

MME EMMANUELLE LE PAPE

9 Kerdoret
02.96.52.31.33



ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Leff Armor communauté

Le service Petite Enfance de Leff Armor communauté vous propose un choix de services et un accompagnement dans vos démarches pour l'accueil collectif et individuel de vos enfants de 0 à 4 ans :

- **Le Dispositif d'Accueil du Jeune Enfant** (DAJE)
- **Le Multi-accueil**
- **Le Relais Petite Enfance** (RPE)
- **Le Lieu d'Accueil Enfants Parents** (LAEP)

Les professionnels des différents services sont présents pour vous accompagner dans vos interrogations en lien avec la parentalité.
Si vous résidez sur Leff Armor communauté, vous pouvez bénéficier de l'une ou l'autre structure en fonction de vos besoins et organisations (proximité domicile, proximité travail, etc.) :

- **LA CABANE DES P'TITS LOUPS** à Châtelaudren-Plouagat
- **LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE** à Tressignaux
- **LEFF'RIMOUZ** à Plerneuf

Le Dispositif d'Accueil du Jeune Enfant

DAJE

En partenariat avec la Caf, le DAJE est un guichet unique d'information des familles à la recherche d'un mode d'accueil. Lors de ces rencontres collectives, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de vous permettre de faire un choix adapté à vos attentes, vos besoins d'accueil et vos capacités financières.

Plusieurs thèmes pourront être abordés :

- Les modes d'accueil (collectifs et individuels)
- Les coûts des modes d'accueil
- Les prestations Caf
- La reprise du travail…

INFOS PRATIQUES ET INSCRIPTIONS

La Cabane des P'tits Loups - Châtelaudren-Plouagat
Tél. : 02 96 79 72 75

La Maison de la Petite Enfance - Tressignaux
Tél. : 02 96 65 32 61

LE MULTI-ACCUEIL

Le Multi-Accueil est une structure dédiée aux enfants de 10 semaines à 4 ans pour de l'accueil collectif régulier, occasionnel ou d'urgence, et destinée aux familles du territoire. La structure est habilitée à recevoir des enfants en situation de handicap et porteurs de maladie chronique.

La tarification horaire, calculée selon un barème de la Caisse nationale d'allocations familiales, est établie en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

INFOS PRATIQUES

La Cabane des P'tits Loups - Châtelaudren-Plouagat
Tél. : 02 96 79 72 75 - Mail : cabanedesptitsloups01@leffarmor.fr
Agrément : 25 places

La Maison de la Petite Enfance - Tressignaux
Tél. : 02 96 65 32 61 - Mail : mpe@leffarmor.fr
Agrément : 45 places

Leff'rimouz - Plerneuf
Tél. : 02 96 65 52 37- Mail : leffrimouz@leffarmor.fr
Agrément : 15 places

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
(fermées 3 semaines en août et la dernière de décembre)

Le Relais Petite Enfance

RPE

Pour qui ?
Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontre et d'échange à destination des parents ou futurs parents, des assistants maternels, des candidats à l'agrément et des gardes d'enfants à domicile.

Pour quoi ?
Pour avoir des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.
Pour trouver une écoute, un soutien et être accompagné dans vos démarches.

C'est un espace ressource pour obtenir :

- La liste des places disponibles chez les assistants maternels
- Un modèle de projet d'accueil de l'enfant
- Des explications concernant le contrat de travail de l'assistant maternel
- Des informations sur la profession d'assistant maternel…

Les animations du RPE
Les animatrices du RPE vous proposent des espaces jeux libres et des ateliers à thème, gratuits et ouverts à tout accompagnateur d'un enfant de 0 à 3 ans.
Planning des animations disponible sur www.leffarmor.fr

INFOS PRATIQUES

La Cabane des P'tits Loups - Châtelaudren-Plouagat
Tél. : 02 96 79 72 75 - Mail : rpe.plouagat@leffarmor.fr

La Maison de la Petite Enfance - Tressignaux
Tél. : 02 96 65 32 61 - Mail : rpe.tressignaux@leffarmor.fr





METTRE SON NOM ET NUMÉRO SUR LA BOÎTE AUX LETTRES : UN GESTE SIMPLE POUR FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE

Mettre votre nom et numéro sur votre boîte aux lettres est un petit geste simple qui facilite considérablement la vie des services publics et des secours, tout en contribuant à l'efficacité du quotidien pour vous et pour vos voisins. Ce geste simple mais important permet de garantir une meilleure organisation, d'améliorer la sécurité et d'éviter des erreurs dans la distribution du courrier ou dans l'acheminement des services nécessaires à votre domicile.

Nous vous encourageons donc vivement à vérifier et à mettre à jour votre boîte aux lettres si ce n'est pas déjà fait. Ce geste contribue à rendre notre commune plus fluide, plus pratique et plus solidaire.
Vous avez normalement reçu un numéro par la Municipalité. Si ce n'est pas le cas, contactez la mairie au 02.96.52.31.17

ETAT CIVIL

NAISSANCES
Le 22 février :
Esmée ROUXEL

Le 12 mars :
Loën FOUQUET

Le 21 février :
Léandre BOUGET

Le 9 juillet :
Charlie GUEVEL

Le 18 novembre :
Lohann LE PAPE

MARIAGE
Le 8 mai :
Ronan DENES
et Marie REBILLARD

PACS
Le 27 juillet :
Guirec LE MANCHEC
et Mélina POULOUIN

DÉCÈS
Le 24 janvier :
Laurent LE FRANCOIS
décédé à GOMMENEC'H

Le 11 avril :
Germaine LE BOUZEC
décédée à GOMMENEC'H

Le 7 novembre :
M. Claude BRIAND
décédé à PABU

Le 25 décembre :
Mme Marie - Madeleine BÉNECH
décédée à PAIMPOL

HOMMAGE À GERMAINE LE BOULZEC, DOYENNE DE LA COMMUNE

Le 11 avril 2024, nous avons perdu une figure précieuse de notre commune, Germaine LE BOULZEC, qui s'est éteinte à son domicile, au 15 rue de Douannec, à l'âge de 94 ans. Née le 14 août 1929 à Gommenec'h, Germaine a marqué l'histoire de notre village par sa joie de vivre, son engagement et son amour pour son terroir.

Germaine était une passionnée de jardinage. Son potager était un véritable trésor, soigneusement entretenu et toujours florissant. Elle avait aménagé sa maison avec soin, faisant de son jardin un lieu de calme et de beauté où elle passait de longues heures à cultiver ses plantes et fleurs.

Durant de nombreuses années, Germaine a participé activement à l'animation des Maisons Fleuries. Elle a remporté plusieurs prix, tant au niveau local qu'au niveau départemental, devenant ainsi une candidate redoutable. Sa passion pour la beauté de son jardin et son engagement dans ce concours faisaient d'elle une figure incontournable de cette initiative communale.

Germaine était également une fidèle participante au traditionnel repas du 11 novembre, un moment de convivialité et de mémoire, qu'elle ne manquait jamais. Son implication dans la vie de la commune allait bien au-delà de ses activités horticoles : elle était une figure emblématique, toujours prête à participer à la vie associative et à faire vivre l'esprit de solidarité.

Au fil des années, Germaine est devenue la doyenne de notre commune. Elle nous laisse le souvenir d'une femme généreuse, modeste, mais aussi d'une battante, qui a toujours fait preuve de dynamisme et de bonne humeur.



INFORMATIONS MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, de 12 h 45 à 18 h,
Mercredi : fermé
Jeudi de 8 h 00 à 12 h 15 et de 13 h à 15 h 30,
Vendredi de 8 h 00 à 12 h 45

Tél.: 02.96.52.31.17
Mail : mairie.gommenech@wanadoo.fr
Site internet : www.gommenech.fr

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR FACEBOOK :
Commune de Gommenec'h

Se rendre aux Mairies de Pommerit-Le-Vicomte, Plouha, Paimpol et Guingamp pour :

CARTE D'IDENTITÉ

- 2 photos d'identité récentes
- Ancienne carte d'identité
- Justificatif de domicile (factures EDF…)
- Formulaire en Mairie
- Présence obligatoire pour prise d'empreintes

Si 1ère demande, ajouter :

- Copie intégrale d'acte de naissance

PASSEPORT

- 2 photos d'identité récentes
- carte d'identité ou certificat de nationalité française
- Extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile (factures EDF…)
- Timbre fiscal
- Formulaire en Mairie

MARIAGE

Dossier à déposer en Mairie minimum 1 mois avant la date du mariage

- Dossier complété,
- Extrait d'acte de naissance des futurs époux
- Attestation de domicile
- Photocopie d'une pièce d'identité des témoins
- Contrat de mariage (éventuellement)

PACS

Mairie

- Extrait d'acte de naissance des futurs partenaires datant de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des futurs partenaires en cours de validité
- Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS, signée par les 2 partenaires (modèle cerfa n° 15725-02)
- Convention de PACS signé par les 2 partenaires (modèle Cerfa n° 15726-06)

RECENSEMENT MILITAIRE

Mairie

- Livret de famille des parents
- Carte d'identité de l'enfant à recenser

Toutes ces informations et bien d'autres figurent également sur le site internet de Gommenec'h : www.gommenech.fr, rubrique « Démarches administratives »,

N'hésitez pas à le consulter !

REMERCIEMENTS

• à notre déléguée paroissiale, Jeannette LE BONNIEC, pour l'ouverture et l'entretien de l'église pour les messes et cérémonies,

• à nos amis journalistes du Télégramme, du Ouest-France et de l'Echo de relater les informations et évènements de notre commune, ainsi que pour leur envoi de photos pour notre bulletin.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de sa mission de service public, Leff Armor communauté met à votre disposition des services pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La collectivité se positionne ainsi comme un soutien important face à la perte d'autonomie, à la maladie ou encore l'isolement.

LE SSIAD SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Coordonné par deux infirmiers, le SSIAD comprend également une équipe d'une vingtaine d'aides-soignantes. Il dispense des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels, soit en intervention ponctuelle, soit de façon permanente. Le service s'occupe également des accompagnements à la fin de vie.

Sur prescription médicale, ce service est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Le service a une capacité de 78 places pour les personnes âgées plus de 60 ans, et 7 places pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.

LE SAAD SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile de Leff Armor communauté a pour vocation de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Des auxiliaires de vie interviennent ainsi chez les usagers.

Les auxiliaires de vie aident à la préparation et la prise des repas, à la petite toilette, l'habillage et le déshabillage, la prise de médicaments et également aux transferts (lever, coucher, déplacements intérieurs et extérieurs).

Le SAAD, c'est aussi une aide pour l'entretien du cadre de vie : entretien du logement, entretien du linge, courses et accompagnement de la personne en sorties (promenades, rdv médicaux ou autres…).

Une prise en charge partielle des frais résultant du service peut être attribuée, en fonction des ressources et de l'état de santé du bénéficiaire, soit par sa caisse de retraite, soit par le Conseil Départemental à travers l'Aide Personnalisée à l'Autonomie APA.

Les usagers du service peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts dans les conditions prévues par le législateur.

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage de repas à domicile s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap. La personne choisit à la fois ses menus et les jours où elle souhaite bénéficier du service. Les repas sont ensuite commandés et livrés par des professionnels à domicile.

Des menus spécifiques peuvent-être proposés : sans sel, adaptés aux personnes diabétiques …

La mise en place du service de portage de repas à domicile nécessite un délai de 2 semaines maximum.

BRICOLAGE / JARDINAGE

Un agent est à votre disposition pour réaliser de petits travaux.

TÉLÉASSISTANCE

Un dispositif permettant d'alerter les proches en cas de problème (chutes…)Les actions de prévention SENIORS

Vous avez 60 ans ou plus ? Le Centre Intercommunal d'Action Sociale vous propose des ateliers de prévention.

• **LES INSTANTS BIEN-ÊTRE :** grâce à un massage, profitez d'un moment de détente qui apporte relaxation et apaisement.

• **JEUX DE PLATEAU :** découvrir La marelle et autres jeux pour stimuler la concentration, la logique, le raisonnement.

• **LA MAISON À JOUER :** se sensibiliser et échanger sur l'hygiène, la santé, la nutrition à travers un jeu de société.

• **LA MÉMOIRE EN JEU :** entraîner son cerveau à partir d'une méthode amusante et ludique sur tablette tactile (cycle de 6 séances).

LES AIDANTS

Rencontre entre « Aidants » : ceux qui aident un membre de leur famille en perte d'autonomie

Vous vous occupez au quotidien d'un proche en perte d'autonomie ? Nous pouvons échanger ensemble.

Le rôle de l'aidant est essentiel pour le maintien à domicile de la personne aidée.

Pour accompagner et soutenir les aidants dans leur rôle, le CIAS Leff Armor met en place une rencontre mensuelle entre aidants.

Le fait de pouvoir s'exprimer et partager des difficultés communes, apporte un premier soutien.

Ainsi ces échanges permettent de déculpabiliser face à un quotidien exigeant auquel nous ne sommes pas toujours préparés. Il s'agit de partager les expériences, de prendre du recul et de répondre aux différentes interrogations. Une psychologue et une travailleuse sociale animent ces rencontres où sont conviées toutes les personnes aidantes : conjoints, enfants, frères, sœurs, neveux, nièces mais aussi amis, voisins.

La participation est gratuite.

LES VISITEURS

Réseau de visiteurs bénévoles à domicile : pour rompre la solitude de nos aînés.

Envie d'être utile et de partager votre temps libre en bonne compagnie ? Vous aimez la convivialité ?

Rejoignez le Réseau des Visiteurs bénévoles à domicile !

Plus concrètement, après un temps de formation et d'échanges avec le groupe de bénévoles, vous serez mis en relation avec une personne âgée qui se sent isolée, et vous la visiterez ensuite régulièrement.

Selon vos goûts communs ou vos envies respectives, vous pourrez échanger ensemble, passer un moment agréable en allant vous promener, en faisant un jeu de société, en se baladant à la mer, en prenant un café tout simplement. Ils vous attendent !

Vous souhaitez intégrer le groupe de bénévoles et visiter une personne âgée.

02.96.79.77.82 OU 02.96.70.17.04

RÉSEAU DES VISITEURS BÉNÉVOLES DU CIAS



Le CIAS est un service public de Leff Armor communauté. Il anime un réseau des visiteurs bénévoles. Ce dispositif s'adresse aux **personnes âgées de plus de 60 ans.**

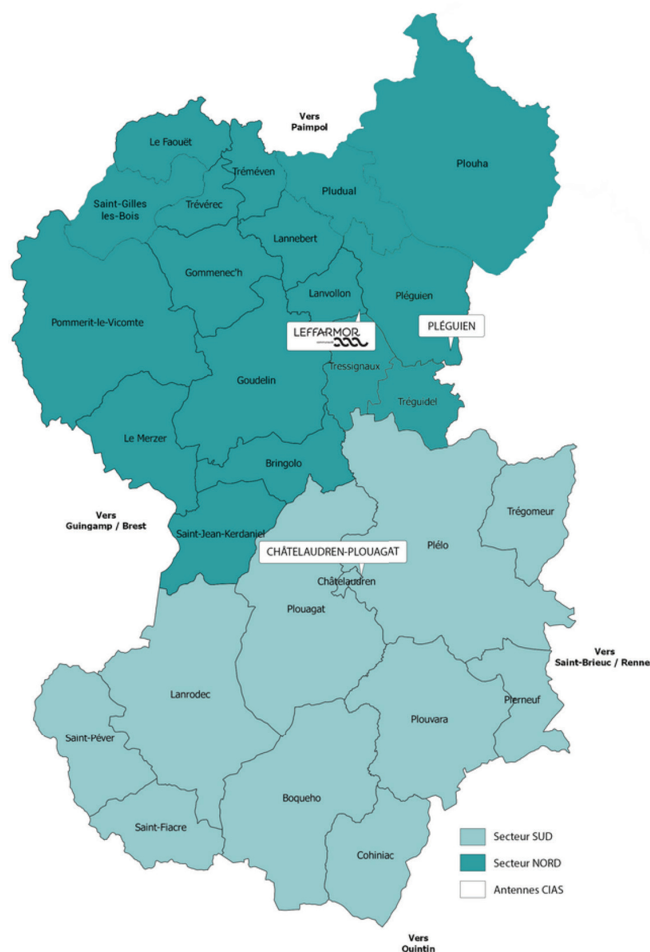


VOUS FACILITER LA VIE !

Besoin de rompre votre solitude ?

Recevez à votre domicile un visiteur bénévole pour un moment convivial et de partage !

Informations complémentaires :



- Gratuit sur inscription -

CIAS LEFFARMOR




cias@leffarmor.fr


02 96 79 77 82

LE RÉSEAU DES VISITEURS BÉNÉVOLES : C'EST QUOI ?

Vous souhaitez être visité ?



- **Pour qui ?** Tout sénior du territoire souhaitant rompre la solitude
- La visite à votre domicile d'un **visiteur discret et respectueux** pour passer un **moment convivial**, au rythme qui vous convient

↪ **Balade, jeux, café...**

Vous souhaitez devenir visiteur bénévole ?

- **Pourquoi ?**
  Pour partager un temps convivial et riche en échanges.
- **Le + d'un réseau ?**
  L'accompagnement par des professionnels du médico-social.
- Contactez le réseau qui vous accompagnera dans cette expérience.



Vous souhaitez devenir visiteur ou visité ?

 **cias@leffarmor.fr**

 **02 96 79 77 82**

BON PLAN

Prenez soin de votre santé et de votre budget !

Grâce à Leff Armor Communauté, optez pour une complémentaire santé avantageuse !

Demandez conseil !



Rencontrez un conseiller mutualiste
3 lieux de permanences proche de chez vous

Réservez votre rendez-vous depuis le site just.fr en flashant ce QR Code.

Vous préférez joindre un conseiller par téléphone ?

0 809 546 000 Service gratuit + prix appel



C I A S
LEFFARMOR





La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N° SIREN 783 864 150 - 53, avenue de Verdun - CS 30259 59306 VALENCIENNES CEDEX Tél. : 0 809 546 000 - Imprimé par la communauté de communes partenaire - Ne pas jeter sur la voie publique.



Leff Armor communauté étend son service de transport à la demande d'***Allo'TAD*** à l'ensemble du territoire communautaire.

Allo'TAD facilite les déplacements sur les 27 communes de la Communauté de communes, et permet de rejoindre les arrêts des lignes de cars Breizh Go (ex-Tibus) allant vers Saint-Brieuc - Guingamp - Paimpol.

Allo'TAD permet également de se déplacer jusqu'aux pôles de santé voisins.

BÉNÉFICIAIRES

Réservé aux habitants de la Communauté de communes :

- Personnes sans véhicule ou permis de conduire
- Personnes dans l'incapacité d'utiliser un véhicule de façon temporaire ou permanente

Ne sont pas pris en charge : les transports médicalisés, les urgences médicales, les groupes de plus de 4 personnes.

TARIFS

Trajets à l'intérieur de la Communauté de communes : **4€ par personne, soit 8€ l'aller-retour**.
Déplacement hors territoire : **5 € / pers / trajet = 10 € Aller-retour**
Déplacements hors territoire/ exclusivement vers les villes de Guingamp/ Paimpol/ Plérin et Saint-Brieuc pour des rendez-vous médicaux au sein d'un centre hospitalier **ou chez un professionnel de santé libéral du secteur médical ou paramédical sont autorisés**.

JOURS DE FONCTIONNEMENT

- **Lundi : 8h30 à 13h00**
- **Mardi : 08h30 à 18h30**
- **Mercredi : 8h30 à 18h30**
- **Jeudi : 13h00 à 18h30**
- **Vendredi : 8h30 à 18h30**

COMMENT S'INSCRIRE :

- **Adhésion au service auprès de la mairie du domicile ou à la Communauté de communes.**
- **Réservation : appeler la Centrale de Mobilité au 0 810 22 22 22 la veille avant 12h00.**
- **Communes desservies :**
Boqueho, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel, Châtelaudren-Plouagat, Cohiniac, Saint-Fiacre, Gommenec'h, Tréverec, Goudelin, Lannebert, Tremeven, Lanvollon, Lanrodec, Le Faouët, Le Merzer, Pléguien, Plélo, Plerneuf, Plouha, Plouvara, Pludual, Pommerit-Le-Vicomte, Saint-Gilles-Les-Bois, Saint-Péver, Trégomeur, Tréguidel, Tressignaux.
- **Limite maximale : 12 trajets (soit 6 aller-retours) mensuels.**



AVEC OUESTGO ON SERA PROCHE !

Une mobilité plus simple sur le territoire de Leff Armor communauté avec **Ouestgo**.
Le covoiturage longue distance connaît un grand succès, en revanche l'offre de covoiturage de proximité ne connaît pas le même développement pour les trajets réguliers. Pour rendre la mobilité plus simple dans son territoire Leff Armor communauté s'est associée avec la plateforme de covoiturage du Grand-Ouest « **Ouestgo** » qui permet à tous les habitants du territoire de se rapprocher d'un proche ou d'un lieu commun.

INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX SUR SA PLATEFORME EN LIGNE ET DÉCOUVREZ LES COVOITURAGES GRATUITS PRÊTS DE CHEZ VOUS.
Covoiturage : on sera proche !

- Permettre aux usagers effectuant le même trajet quotidien de rentrer en contact gratuitement et sans intermédiaire.
- Créer des communautés de covoitureurs pouvant rassembler des mêmes employés d'une entreprise ou collectivité.

https://www.ouestgo.fr/

BLABLACAR DAILY

À partir du 3 septembre 2024, **LEFF ARMOR** communauté s'associe à **BLABLACAR DAILY** et s'engage pour la mobilité !
Vous allez au travail, au sport ou faire vos courses en voiture ?

PENSEZ AU COVOITURAGE, et faites un geste pour la planète !

À partir du 3 septembre 2024, **LEFF ARMOR** communauté s'engage pour la mobilité et **FINANCE VOS COVOITURAGES QUOTIDIENS** grâce à l'application **BLABLACAR DAILY** !

PASSAGÈRE ? PASSAGER ?
Profitez d'un trajet gratuit de 2 à 40 km ayant pour arrivée ou départ une commune de **LEFF ARMOR** !

CONDUCTRICE ? CONDUCTEUR ?
Obtenez 100€ de prime covoiturage au bout de 10 trajets ! Et recevez entre 1,5€ et 8€ par passager sur chacun de vos trajets ayant pour arrivée ou départ une commune de **LEFF ARMOR** !

Comment bien démarrer avec





1 Téléchargez BlaBlaCar Daily



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

2 Complétez votre profil

Renseignez vos trajets quotidiens et préparez-vous à faire le plein d'avantages.

Conducteurs, Conductrices



Obtenez une Prime Covoiturage* de 100€

Passagers, Passagères



Profitez d'un max de trajets offerts





*La Prime Covoiturage est soutenue par le Gouvernement. Pour en bénéficier, voir conditions sur blablacardaily.com

LEFFARMOR communauté

INFOS COMPOSTAGE

LEFF ARMOR communauté souhaite promouvoir la pratique du compostage pour réduire le poids de nos poubelles noires et répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets du 1er janvier 2024
nos POUBELLES Débordent : compostons !

En 2023, les habitants de Leff Armor communauté ont produit en moyenne 653kg de déchets dont 146 kg d'ordures ménagères, pourtant un tiers de nos poubelles noires sont biodégradables et donc compostables.

RÉDUIRE LE POIDS DE NOS POUBELLES NOIRES EN COMPOSTANT

LEFF ARMOR communauté souhaite promouvoir la pratique du compostage pour réduire le poids de nos poubelles noires et répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets du 1er janvier 2024.

COMMENT COMPOSTER SUR LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

En participant à nos ateliers, vous pourrez acquérir un composteur de 400l en plastique au prix de 30€.
Pour en profiter, vous pouvez vous inscrire grâce à ce lien : **https://forms.gle/KMM6eueeCq1n9cdo7**
Pour réaliser soi-même son composteur, suivez ce tuto : **https://youtu.be/cT9m1or_tRU**

LE COMPOSTAGE : UN PROCESSUS NATUREL

Par la transformation de la matière organique grâce aux décomposeurs (différents organismes du sol : animaux, champignons, bactéries) dites les « bêbêtes du sol », mais aussi grâce à l'air et l'eau. Ce phénomène est le même que celui qui se produit dans nos forêts et permet la création de l'humus indispensable à la vie du sol.

LE COMPOSTAGE C'EST FACILE !

Tous les restes de préparation de repas, les restes de repas, mais aussi les résidus de jardin ou du potager sont compostables !

Pour fabriquer du compost, les bêbêtes travailleurs du composteur ont besoin :

DE NOURRITURE :

- Vos apports de cuisine sont de vrais bonbons pour nos amis les décomposeurs !
- Mais pour être en pleine forme, ils ont besoin d'un régime varié et équilibré (apport sec, apport humide…)

D'EAU :

- Elle est souvent bien présente dans vos épluchures, marc de café ou sachets de thé
- Mais pour éviter la noyade, n'oubliez pas d'ajouter des matières sèches, comme du carton, des feuilles mortes ou de broyat

D'AIR :

- Pour pouvoir respirer grâce à vos apports variés
- Des brassages réguliers, pour faire circuler l'air

COMPOSTER AVEC OU SANS COMPOSTEUR ?

Le compostage en tas est mieux adapté en milieu rural ou sur des grands terrains.

En milieu urbain, le composteur est apprécié pour des raisons de place et d'esthétisme. On peut alors en fabriquer un soi-même en réutilisant des palettes ou des planches de bois.
Une vidéo explicative afin de réaliser soi-même son composteur : **https://youtu.be/cT9m1or_tRU**

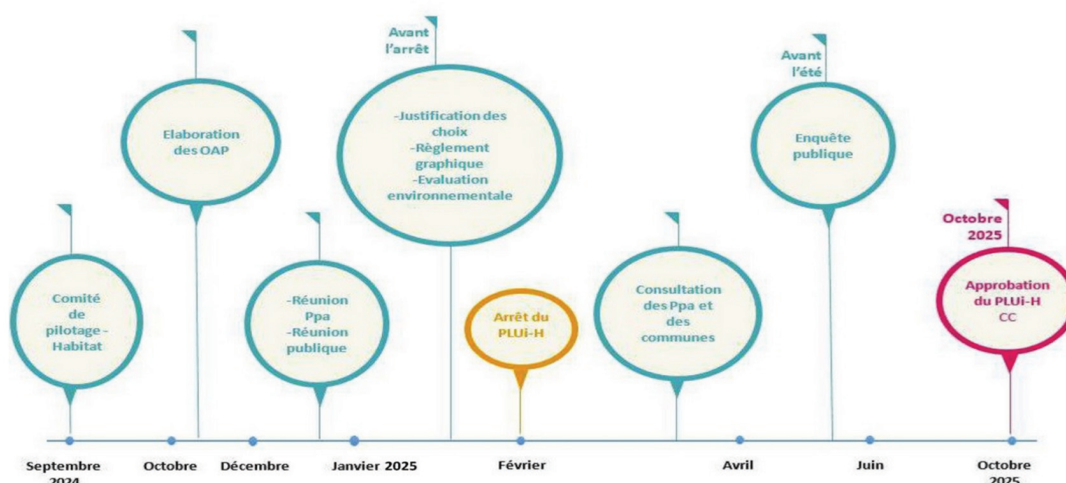
LEFFARMOR communauté

INFOS
RÉVISION DU PLUIH

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant **Programme Local de l'Habitat (PLUiH)** de **LEFF ARMOR** communauté a été approuvé par les élus communautaires le 29 juin 2021. Il remplace les PLU communaux. Il s'agit, pour ce document d'urbanisme unique sur l'ensemble des 27 communes composant l'intercommunalité, de programmer le développement du territoire pour les 10 prochaines années.

Ce document cadre est d'ores et déjà entré en révision par délibération du 26 octobre 2021 afin de respecter la Loi climat et résilience (22/08/21) et le Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Guingamp approuvé le 08/07/2021.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil communautaire le 19 décembre 2023.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FIN DE LA PROCÉDURE :

Une enquête publique aura lieu en juin 2025.
Dans le cadre de cette révision, vous avez la possibilité de faire part de vos observations et de vos différentes demandes à Leff Armor Communauté.
Exemple : faire une demande afin qu'un bâtiment fasse partie de la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination, faire une demande pour qu'un terrain situé en zone agricole devienne constructible…).

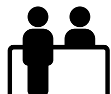
Vous pouvez ainsi adresser un courrier à Monsieur le Président

CONTACT :
Leff Armor Communauté - Moulin de Blanchardeau - 22290 LANVOLLON
ou écrire à pluih@leffarmor.fr
Toutes vos observations et vos demandes seront étudiées dans le cadre de la révision du PLUiH.

LEFFARMOR communauté

ACCUEIL
EAU ET ASSAINISSEMENT

02 96 79 77 97



Accueil du public sur 2 sites

Le service vous accueille du lundi au vendredi - Fermé le jeudi

- à Châtelaudren-Plouagat (31 rue de la Gare) de 9h00 à 12h00
- à Lanvollon (Moulin de Blanchardeau) de 13h30 à 17h00

☎ 2 sites, un seul numéro : 02 96 79 77 97. En cas d'urgence, ce numéro est joignable 24h/24 (fuite importante au compteur, manque d'eau, manque de pression, branchement d'eaux usées bouché sur la route).



Votre espace personnalisé sur eau.leffarmor.fr

Munissez-vous de votre identifiant et mot de passe (cadre jaune en haut à droite de votre facture)

Votre contrat Eau et Assainissement en ligne :

- Gérer vos factures : paiement en ligne, consultation de l'historique
- Suivre vos consommations
- Transmettre des informations (index compteur)
- Effectuer des démarches en ligne (nous informer de votre départ, déposer une demande de renseignements)
- Consulter et télécharger les règlements de service, les demandes de travaux (branchements eau potable et assainissement)



Modes de paiement

➥ Sur votre espace personnalisé : paiement sécurisé en ligne

➥ Au centre d'encaissement à Rennes : glissez dans l'enveloppe dédiée, timbrée par vos soins

- Le TIP, daté et signé (avec un RIB la 1ère fois)
- Le chèque derrière le talon pré-découpable

➥ Aux bureaux d'accueil

- Mise en place du prélèvement automatique ou de la mensualisation (munissez-vous d'un RIB) - demande possible par téléphone
  Un étalement de facture est désormais possible par un échéancier en plusieurs prélèvements (au lieu des échéanciers par chèques) - Contacter le service pour sa mise en place
- Paiement en espèces ou par carte bancaire



Permanences Assainissement

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : une permanence par semaine pour échanger sur votre dossier d'assainissement non collectif : mise aux normes, dépôt des documents, vente immobilière, conseils, informations diverses.
- Service Public d'Assainissement collectif (SPAC) : permanence sur rendez-vous pour le montage des dossiers d'aide pour la remise aux normes des branchements collectifs privés.

Dates, lieux et horaires des permanences sur www.leffarmor.fr

PETIT JARDINAGE
PETIT BRICOLAGE
À DOMICILE



Le CIAS est un service public de Leff Armor communauté. Il réalise chez vous des petits travaux. Ce dispositif s'adresse aux **personnes âgées de plus de 60 ans** et aux personnes en situation de **handicap**.



VOUS FACILITER LA VIE !



→ **Petit bricolage :** fixer une petite étagère, déboucher un évier, installer des éléments de sécurité (avertisseur de fumée, barre d'appui...) ...

→ **Petit jardinage :** tonte de pelouse, taille de haie, entretien des premiers abords de la maison, arrosage...



Avantage fiscal

-50%



Je suis soulagée ! Mon jardin est redevenu ce qu'il était.





Micheline B - 72 ans

ACCUEIL CIAS

- **Accueil téléphonique**

Du lundi au vendredi :
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

- **Accueil physique**

Châtelaudren - 31 rue de la gare

Lundi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Mercredi : 9h - 12h30
Jeudi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Pléguien - 1 rue du Gauvin

Mardi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h30

CIAS LEFFARMOR





cias@leffarmor.fr



02 96 79 77 82



Réalisé par Dodo dod.illustratrice@gmail.com